

Ponts et Chaussées.

Construction

Du

Canal de Nantes à Brest

dans le

Département des Côtes-du-Nord

1804 - 1842

Historique

Brochure éditée par le
S.I.V.O.M. de KOSTRENEK

Février 83

Emile Guyonard
Ingénieur divisionnaire des T.P.E. (2...)

La pyramide de Chéops, avec ses 147 mètres de hauteur, représente un tas de pierre taillée de 2 300 000 mètres cubes. Il a fallu 10 ans pour aplanir les 92 000 mètres carrés de la base et 30 ans pour entasser les blocs.

Le canal de NANTES à BREST a nécessité un cube de matériaux équivalent pour la construction de ses 136 km de long, rectifs et sinueux, de ses 1000 ponts, de ses 1000 écluses, de ses 1000 barrages, de ses 1000 perrés, amoncellements et autres ouvrages annexes.

Aux ingénieurs, géographes, conducteurs de travaux qui ont élaboré ce projet,

aux entrepreneurs qui ont joué leur chemise pour le réaliser, et qui l'ont perdue,

aux ouvriers, manoeuvres, tailleurs de pierre, maçons, charpentiers, carriers, menuisiers et tous autres gagne-petit à un franc par jour,

aux forçats du bagne de GLOMEL, soldats déserteurs de guerres oubliées,

aux évadés, aux fiévreux de 1827 et qui sont morts de cette fièvre, enterrés à ROSTRENEN pour deux francs, s'ils étaient militaires, et pour un franc s'ils étaient civils.

aux révoltés,

aux cholériques de 1832 qui ferment la marche des capotes brunes,

à tous ceux-là qui ont oeuvré pour qu'un jour un bateau, halé par un cheval, partant de NANTES arrive à BREST, franchissant la montagne armorique en son milieu, de tout son long.

C'est ce qu'on va essayer de découvrir.

Mais, à considérer ce passé récent à la lumière du présent, on risque de créer une illusion d'optique. On ne peut se transporter à ce début du XIXe siècle ; nul d'entre nous ne pourrait y résister.

L'alimentation est uniquement céréalière. Le poisson de terre n'apparaît qu'après 1840.

Les maisons sont des entres obscures, faites de torchis et couvertes de chaume. Les ouvertures sont réduites et souvent obstruées. La cheminée fume et ne chauffe pas. La grande chance l'hiver, c'est d'avoir le bétail dans la même pièce. C'est le seul moyen d'avoir chaud.

Si le S.M.I.G. actuel comporte plusieurs centaines d'articles, il n'en comporterait que 4 s'il avait existé en 1820 : le pain, les sabots, le costume pour toute la vie et quelques autres objets.

Sur les chantiers, c'est le démontage du point de vue outillage : les lunettes métalliques des mineurs de pierre et granitière n'existent pas, la boucherie non plus. Non plus que la même lente du tir de mine. Que de choses rétroactives !

La pyramide de Chéops, avec ses 147 mètres de hauteur, représente un tas de pierre taillée de 2 300 000 mètres cubes. Il a fallu 10 ans pour aplanir les 52 000 mètres carrés de la base et 20 ans pour entasser les blocs.

Le canal de NANTES à BREST a nécessité un cube de matériaux équivalent pour la construction de ses 236 écluses, pertuis et déversoirs, de ses débarcadères, de ses maisons, ses arches marinières, ses aqueducs, contreforts, digues, perrés, enrochements et autres ouvrages connexes.

La grande tranchée de GLOMEL a nécessité à elle seule le remuement de 3 millions de mètres cubes de terre et le nivellement d'une plate-forme aussi vaste que celle de la grande pyramide, avec une précision identique.

Un contremaître de la V^e dynastie raconte :

"en dépit de leur dur labeur, les équipes étaient si heureuses de travailler que personne ne s'arrêta d'épuisement, personne n'eut jamais soif, chacun rentra chez soi de fort bonne humeur, se rassasia de pain et s'ennivra de bière comme s'il se fut agi d'un somptueux festin des Dieux".

C'était il y a 4600 ans.

Qu'en était-il, il y a 150 ans, de cette armée innombrable de travailleurs qui, armés d'outils et d'instruments aussi rudimentaires que ceux du temps des pharaons (on avait seulement inventé, entre temps, la roue, le fer et la mine) attaquaient, à la pelle et à la pioche, ce canal de 360 kilomètres de longueur qui devrait, par la seule énergie solaire, aidée d'un cheval remonter des péniches de 130 tonnes à 184 mètres au-dessus du niveau de la mer ?

C'est ce qu'on va essayer de découvrir.

Mais, à considérer ce passé récent à la lumière du présent, on risque de créer une illusion d'optique. On ne peut se transposer à ce début du XIX^e siècle : nul d'entre nous ne pourrait y résister.

L'alimentation est uniquement céréalière. La pomme de terre n'apparaîtra qu'après 1840.

Les maisons sont des antres obscurs, faites de torchis et couvertes de chaume. Les ouvertures sont réduites et souvent obstruées. La cheminée fume et ne chauffe pas. La grande chance l'hiver, c'est d'avoir le bétail dans la même pièce. C'est le seul moyen d'avoir chaud.

Si le S.M.I.G. actuel comporte plusieurs centaines d'articles, il n'en comporterait que 4 s'il avait existé en 1820 : le pain, les sabots, le vêtement pour toute la vie et quelques menus objets.

Le Conseiller d'Etat.

Sur les chantiers, c'est le dénuement au point de vue outillage : les lunettes métalliques des casseurs de pierre et granitiers n'existent pas. La boucharde non plus. Non plus que la mèche lente du tir de mine. Que de drames rétrospectifs !

N. le Préfet des Côtes-du-Nord.

Il n'y a presque pas de pointes. Les planches sont rares, le fil de fer n'existe pas. La lampe est à la graisse, la bougie à la résine.

Il n'y a pas de crayon, la présence est notée par des trous dans la feuille de papier. On ne se déplace qu'en carriole, ou à pied, dans des sentiers.

C'est la vie quotidienne des ouvriers du canal.

25 Ventose an XXI

Citoyen,

Je vous prévienne que le citoyen BOISSY est chargé, en qualité d'ingénieur en Chef, de faire les vérifications (sic) nécessaires pour constater la possibilité et les moyens d'établir une navigation intérieure entre NANTES et BREST.

Je vous envoie une ampliation de l'instruction que je lui ai remise pour le mettre à portée de diriger les opérations méthodiquement.

Je vous invite à concourir en accord avec l'ingénieur en Chef de votre département au succès des travaux par tous les moyens qui dépendent de vous.

Je vous salue,

le Conseiller d'Etat,

signé : CBETEL.

Le Conseiller d'Etat,
Directeur Général des Ponts-et-Chaussées,

à

M. le Préfet des Côtes-du-Nord.

Le coup d'envoi fut donné en 1804.

Le 25 ventôse de cet an XII, le conseiller d'Etat CRETEL, directeur général des Ponts et Chaussées informa le Préfet des Côtes-du-Nord qu'il vient de charger le citoyen BOESSEL Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées "d'étudier la possibilité et les moyens d'établir une navigation intérieure entre NANTES et BREST".

26 ventôse an XII

L'instruction remise à BOESSEL précise la tâche qui lui incombe : établir un canal intérieur qui empruntera le tracé suivant :

Section 1 NANTES - PONTIVY. Remonter l'Erve jusqu'à Nort. (L'Erve était autrefois navigable jusqu'à Nort, le naufrage d'un bateau chargé d'étais, ce plac et d'une cinquantaine de passagers).

Citoyen,

Je vous préviens que le citoyen BOESSEL est chargé, en qualité d'Ingénieur en Chef, de faire les vérifications (sic) nécessaires pour constater la possibilité et les moyens d'établir une navigation intérieure entre NANTES et BREST.

Je vous envoie une ampliation de l'instruction que je lui ai remise pour le mettre à portée de diriger les opérations méthodiquement.

Je vous invite à concourir en accord avec l'Ingénieur en Chef de votre département au succès des travaux par tous les moyens qui dépendent de vous.

Je vous salue,

le Conseiller d'Etat,

signé : CRETEL.

I - ETUDES PRELIMINAIRES -

Le coup d'envoi fut donné en 1804.

Le 26 ventôse de cet an XII, le conseiller d'état CRETEL, directeur général des Ponts et Chaussées informe le Préfet des Côtes-du-Nord qu'il vient de charger le citoyen BOESSEL Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées "d'étudier la possibilité et les moyens d'établir une navigation intérieure entre NANTES et BREST".

L'instruction remise à BOESSEL précise la tâche qui lui incombe : réunir NANTES à BREST par un canal intérieur qui empruntera le tracé suivant :

"1ère section : NANTES - REDON. Remonter l'Erdre jusqu'à Nort" (l'Erdre était déjà navigable jusque là ; on signale, en 1659, à Nort, le naufrage d'un bateau chargé d'étain, de plomb et d'une cinquantaine de passagers).

"Chercher un point de passage, pour rejoindre l'Isac et descendre à REDON sur la Vilaine".

(Longueur de cette section : 95 km. Point culminant 27,50 m, dénivellation rattrapée par 22 écluses - alimentation du bief de partage par les réservoirs de Vioreau : 8 000 000 mètres cubes et par une rigole de 22 kilomètres de longueur qui a exigé la construction de 4 aqueducs à arcades et d'un souterrain de 600 mètres).

"2ème section : REDON - PONTIVY. Remonter l'Oust, chercher un point de passage et redescendre à PONTIVY sur le Blavet".

Ce point de passage (PONTIVY), s'imposait à plusieurs titres : il était sur le Blavet, au centre de la Bretagne. Le premier consul se préoccupait particulièrement de ce point stratégique. En l'an X il avait ordonné la mise en état de navigabilité du Blavet et le 20 floréal an XIII il ordonna la construction d'une ville nouvelle au Sud de PONTIVY dont il changera le nom en celui de NAPOLEONVILLE et dans la planification de laquelle on retrouvera notre ingénieur en chef du canal, Guy BOESSEL.

(Cette section longue de 112 kilomètres est alimentée dans sa partie supérieure : le bief de Bel-Air à KERORET, par la rigole d'Hilvern qui, longue de 62 kilomètres, va chercher l'eau à BOSMELEAC dans la partie haute de l'Oust : capacité de la retenue : 3 000 000 m³. Nombre d'écluses : 86).

"3ème section : PONTIVY - BREST. Remonter la rivière Blavet jusqu'à Gouarec puis" :

"Visiter la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du Blavet de celui de l'Hyères, pour reconnaître et indiquer le point de partage qui réunira l'avantage d'exiger le moins de travaux et celui de pouvoir être plus facilement alimenté par les eaux supérieures".

CARTE
DES
RIVIERES ET CANAUX PROJETTES
pour la Navigation intérieure
depuis la Loire jusqu'à la Rade
de Brest.



Point de Partage
de GLOMEL

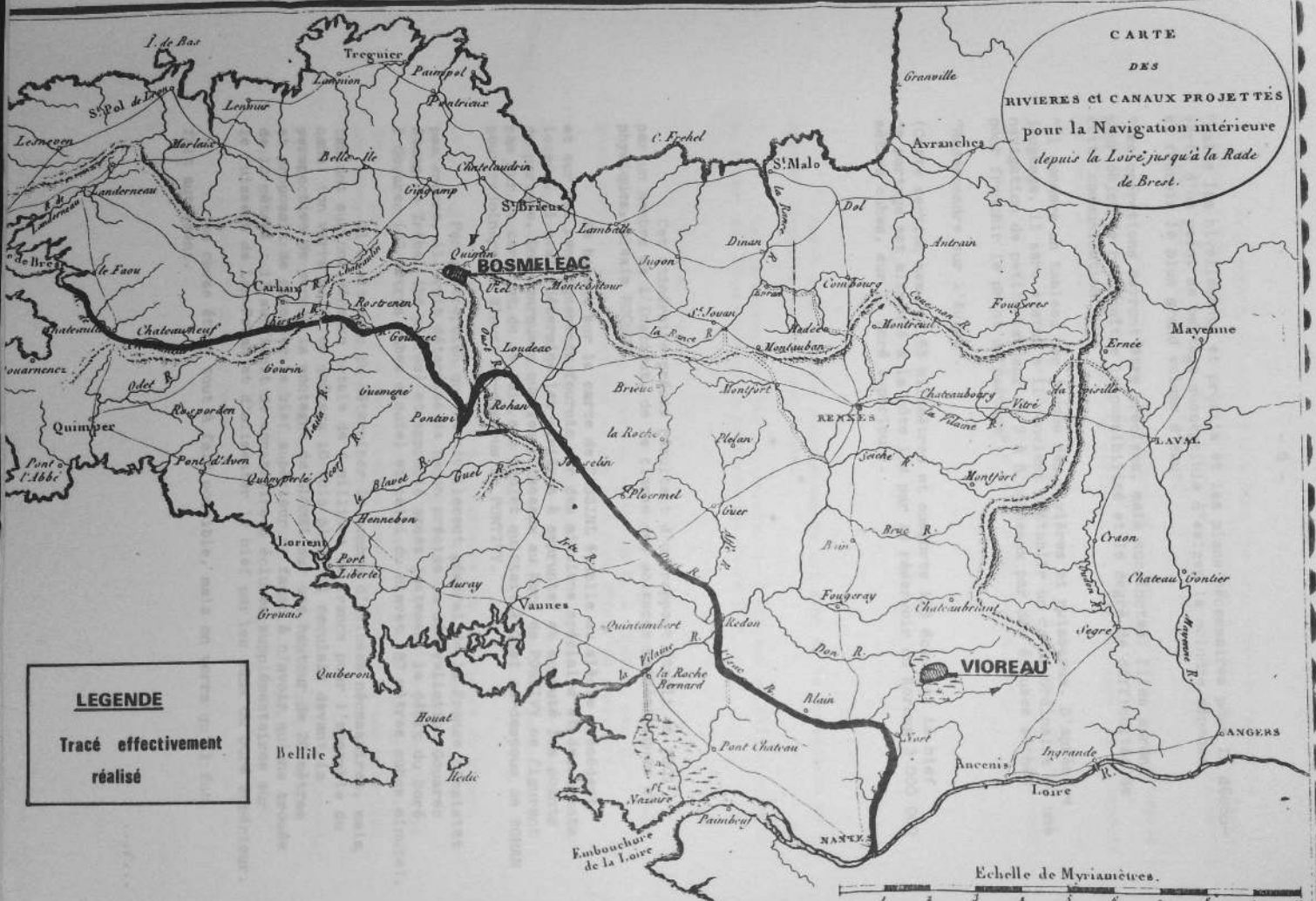
LEGENDE
Tracé proposé par
l'académicien ROCHON
en 1801

Point de Partage
non utilisé

Point de
Partage

Echelle de Myriamètres.

CARTE
DES
RIVIERES ET CANAUX PROJÉTÉS
pour la Navigation intérieure
depuis la Loire jusqu'à la Rade
de Brest.



LEGENDE
Tracé effectivement
réalisé

Echelle de Myriamètres.

"Faire les nivellements et profils et les plans nécessaires pour la découverte d'un point de partage susceptible d'exiger la moindre dépense et fournir le plus grand volume d'eau".

"Ces opérations devront être précises, mais succinctes. Elles auront pour objet de reconnaître la possibilité et le degré de difficultés de cette communication".

"Il donnera un tableau des jauges des rivières et ruisseaux. D'après ce jaugeage, il sera statué s'il convient d'établir un canal ordinaire ou une navigation de petits bateaux de 3 à 6 tonneaux par des écluses sèches pour franchir le point de partage".

"Redescendre sur l'Aulne".

(Cette section mesure 153 kilomètres et comporte 128 écluses. Le bief de partage est alimenté à la côte 184 par le réservoir du Korong: 3.000.000 mètres cubes, sur le Doré supérieur).

Voilà donc tous les renseignements qui sont en la possession de ROCHON lorsqu'il commence son étude. *

* * *

Les géomètres sont sur le terrain. Le 3 Floral an XII il adresse au Préfet des Côtes-du-Nord la protestation suivante :

Cet itinéraire précis résultait d'un rapport établi en 1801 par un membre de l'Institut, de la classe des sciences mathématiques et physiques, Alexis ROCHON.

Se basant sur la carte de CASSINI, établie au siècle précédent, et sur des renseignements fournis par des missions spéciales et des agents locaux, il avait déterminé les rivières à emprunter et supputé les points de partage. On remarquera que les ruisseaux au Nord de PONTIVY ne figurent pas sur la carte et, de ce fait, son projet quittait l'Oust au-dessous de ROHAN pour rejoindre le Blavet au-dessous de PONTIVY.

Par contre, bien que le nivellement général de la France n'existât pas encore, il avait déterminé de façon précise la dénivellation Gouarec étang de Trébel (56 mètres) et apprécié assez justement le débit du Doré à Gouarec (42 mètres cubes minute) et celui du Blavet (87 mètres cubes minute).

Il avait donc pu déterminer le nombre d'écluses nécessaires, mais, tablant sur une dépense totale de 4 millions de francs pour l'ensemble du canal (on verra qu'il en coûtera 10 fois plus) il reculait devant la perspective de percer la montagne de GLOMEL sur une hauteur de 20 mètres et proposait de remonter le bief supérieur de façon à n'avoir qu'une trouée de 10 mètres : il suffisait de construire 3 écluses supplémentaires sur le ruisseau de Lan Peran et d'alimenter le bief par les eaux du Doré supérieur.

La chose était tout à fait possible, mais on verra qu'il fut fait autrement.

Pour ROCHON, le canal devait être "le seul moyen de rendre le principal arsenal des forces maritimes de la France à l'abri des croisières de l'ennemi" et il pensait que "l'économie que l'on ferait sur les transports par terre, serait plus que suffisante pour compenser les frais".

Il considérait que des bateaux de 10 tonneaux seraient suffisants pour satisfaire aux besoins de BREST et il admettait que, si le point de partage était de réalisation trop difficile, il soit envisagé les transports par route de GOUAREC à CARHAIX.

Le projet ROCHON était plutôt restrictif. S'il avait été réalisé tel quel, avec ses écluses en "bois et terre", il n'en existerait strictement plus aucune trace, et il est probable qu'il n'eût jamais servi.

*

*

*

Voilà donc tous les renseignements qui sont en la possession de BOESSEL lorsqu'il commence son étude.

Les géomètres sont sur le terrain. Le 3 floréal an XII il adresse au Préfet des Côtes-du-Nord la protestation suivante :

"Citoyen Préfet,

Les jeunes gens que j'emploie comme géographes au lever de plans ont été arrêtés avec leurs aides, au nombre de 8, à GOUAREC, par la gendarmerie et détenus, un jour et une nuit, pour défaut de passeport.

Le maire de GOUAREC leur a défendu sans autorisation de continuer leurs opérations. Les frais faits par les gardes et ceux d'expresses pour les faire réclamer leur ont coûté 13 F, outre leurs dépenses personnelles et on ne les a relâchés que sur réclamation des autorités de PONTIVY.

J'ai vérifié et reconnu que plusieurs des géographes du Blavet et de leurs aides n'étaient pas en parfaite règle relativement à leurs passeports, c'est pourquoi je me borne à réclamer pour l'avenir votre assistance et votre protection dans mes opérations sur la rivière. Je suis fondé à craindre que le défaut d'instructions mettra plusieurs personnes dans le cas de se porter à des violences pour s'y opposer si les autorités des Côtes-du-Nord ne nous protègent efficacement.

Je vous prie citoyen Préfet, d'avoir la bonté de faire recommander aux Sous-Préfets, Maires et à la gendarmerie de nous accorder protection et nous laisser faire les ouvertures suffisantes pour les opérations de traverse des halliers et broussailles suivant l'usage.

Salut et profond respect".

Les études préalables devaient être succinctes et précises, nous dirions maintenant qu'il s'agissait d'une étude de faisabilité. Le projet, dans ses détails était ensuite dressé sur le terrain, au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Aucun procédé de reproduction n'existant, on se contentait la plupart du temps, de l'exemplaire unique. A noter que si la plume d'oie est utilisée dans la rédaction courante, il semble bien que les lignes soient tracées au tire-lignes.

Les travaux commencèrent en 1806 dans la 1ère section, puis furent abandonnés, l'Empire ayant, semble-t-il, d'autres chats à fouetter.

Ce n'est qu'en 1820 qu'un programme gouvernemental portant à 2600 km les 1200 km de canaux français, reprenait, parmi d'autres, la jonction NANTES-BREST. Un projet d'emprunt fut adopté par la Chambre des Députés, en avril 1822, et le dispositif fut mis en place.

La partie du canal comprise dans les Côtes-du-Nord fut divisée en 8 lots et les adjudications s'échelonnèrent de 1823 à 1831.

- Salaires	3	240 000,00 F
- pertuis et déversoirs	2	177 000,00 F
- maisons flottantes	7	20 000,00 F
- arches abritées	4	71 000,00 F
- pontons	5	10 000,00 F
- échelles	14	5 000,00 F
- aménagement du canal		
dépense - matériel	10 000,00 F	400 000,00 F
- fournitures		20 000,00 F
TOTAL TRAVAUX		1 193 000,00 F
INDÉPENSE DE TERRAIN ET DROITS D'USAGE		250 000,00 F
PERSONNEL PAYÉ SUR FOND DE TRAVAIL		74 000,00 F
TOTAL DE LA DÉPENSE		1 517 000,00 F

II - EXECUTION DES TRAVAUX DANS LES COTES-DU-NORD -

Pour se rendre compte de l'importance du travail qui va être entrepris dans le département, il suffit de considérer le profil en long de la voie d'eau entre PONTIVY et le confluent avec l'Aulne.

La canal s'élève de 124 mètres par rapport au Blavet par un escalier de 51 écluses, autant pour redescendre. Le bief le plus court mesure 99 mètres ; il y en a 13 de moins de 200 mètres. Sur le versant Ouest, on compte 10 écluses sur 1 kilomètre.

Or, la construction d'une écluse exige près de 2000 mètres cubes de pierre de gros appareil dont une grande partie taillée, smillée et têtue (la boucharde n'existe pas encore, on se sert donc du burin, de la pointe du marteau) pour la constitution du sas, du pertuis, du déversoir, des pierres et enrochements.

Elle exige en outre 40 mètres cubes de bois de charpente sec, de fortes dimensions, de la fonte, du bronze, du fer forgé, des appareils de levage de vannes.

Il faut en outre construire une maison éclusière (pour une ou deux écluses, suivant leur écartement) et la pourvoir d'une écurie, d'un cellier et d'un jardinet.

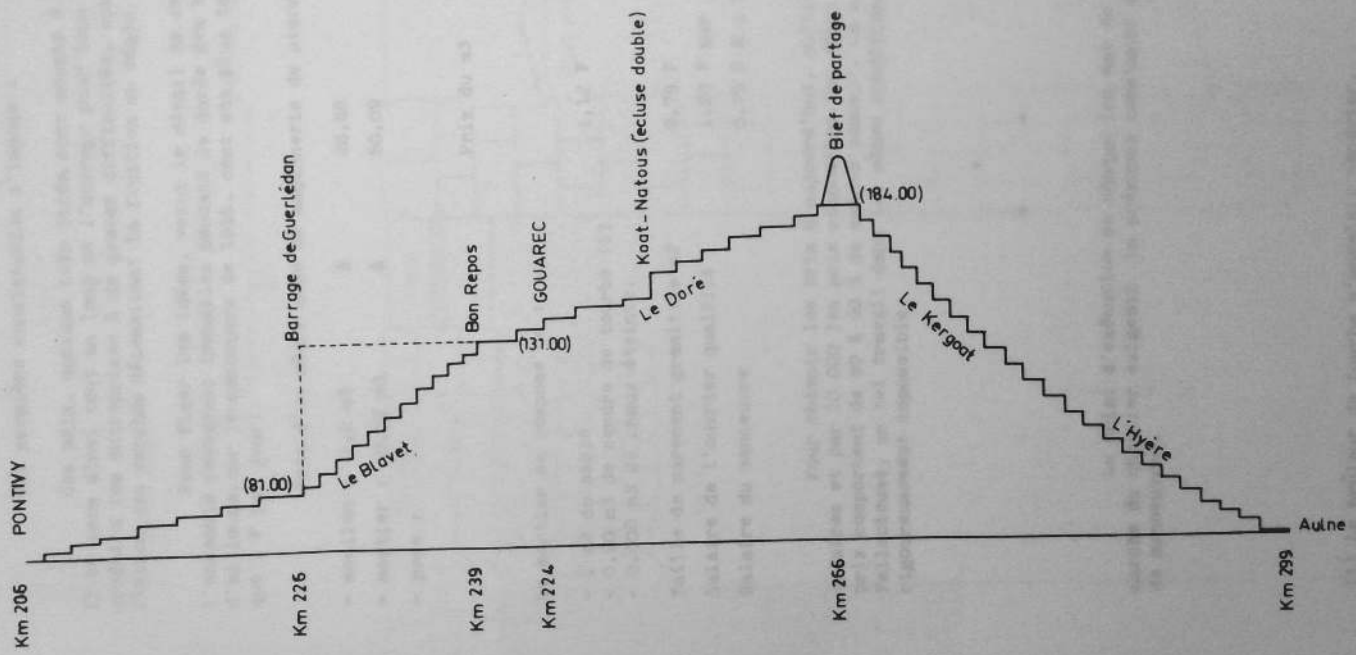
L'aménagement d'un bief implique des terrassements importants et qui, malgré leur masse doivent être particulièrement soignés pour éviter les tassements ultérieurs, les fuites d'eau et les affouillements. La section mouillée du canal est imperméabilisée par un corroi d'argile (mélange d'argile et de paille, malaxé et pilonné sur une épaisseur de 20 à 30 centimètres). La rive est souvent protégée par un perré de pierres sèches.

Des rigoles dites de "ceinture" sont à creuser tout le long du bief pour recueillir les eaux latérales qui seront ramenées dans le courant principal par des aqueducs.

Voici par exemple, le détail des travaux soumis à l'adjudication du 30 août 1829 - 4ème lot, écluse de Kerlouët en PLELAUFF, - Pont de BONEN :

- écluses	9	440 000,00 F
- pertuis et déversoirs	9	117 800,00 F
- maisons éclusières	7	28 000,00 F
- arches marinières	4	71 000,00 F
- ponceaux	4	10 300,00 F
- aqueducs	14	5 650,00 F
- aménagement du canal		
déblais - remblais :	10 822,20 m	460 000,00 F
- épaissements		23 250,00 F
TOTAL TRAVAUX		1 156 000,00 F
INDEMNITE DE TERRAIN ET DROITS D'USAGE		210 000,00 F
PERSONNEL PAYE SUR FONDS DE TRAVAUX		34 000,00 F
TOTAL DE LA DEPENSE		1 400 000,00 F

PROFIL EN LONG entre PONTIVY & L'AULNE



Ce 4ème lot est adjugé à l'entreprise GAUFFIER de MAUBEUGE, moyennant un rabais de 18 %. L'entreprise BESLAY de DINAN dont il sera question plus loin, avait offert un rabais de 12,01 %.

Une première constatation s'impose :

Ces prix, quoique très tirés, sont soumis à des rabais importants. Il en sera ainsi tout au long de l'ouvrage pour tous les lots, ce qui conduira les entreprises à de graves difficultés, aux faillites, à la résiliation des marchés nécessitant la finition en régie.

Pour fixer les idées, voici le détail de certains prix qui, dans l'ensemble resteront immuables pendant la durée des travaux (et bien au-delà d'ailleurs, car le manoeuvre de 1915, cent ans plus tard ne gagne encore que 1 F par jour).

Prix d'un mètre cube de maçonnerie de pierre de taille :

- moellon : 1,2 m3	à	28,58	=	34,30 F
- mortier : 0,22 m3	à	50,09	=	11,02 F
- pose :				6,86 F
		Prix du m3		<u>52,18 F</u>

Le mortier se compose de :

- 1 m3 de sable 1,12 F
- 0,20 m3 de cendre de tourbe (1)
- 0,600 m3 de chaux éteinte.

Taille de parement granit:le m2	9,79 F
Salaire de l'ouvrier qualifié	1,20 F par jour
Salaire du manoeuvre	0,75 F à 1 F.

Pour obtenir les prix d'aujourd'hui, multiplier par 30 000 les salaires et par 10 000 les prix composites. (au début du XIXe siècle, les prix comportent de 80 à 90 % de main-d'oeuvre). La comparaison est d'ailleurs fallacieuse, un tel travail dans les mêmes conditions est actuellement rigoureusement impossible.

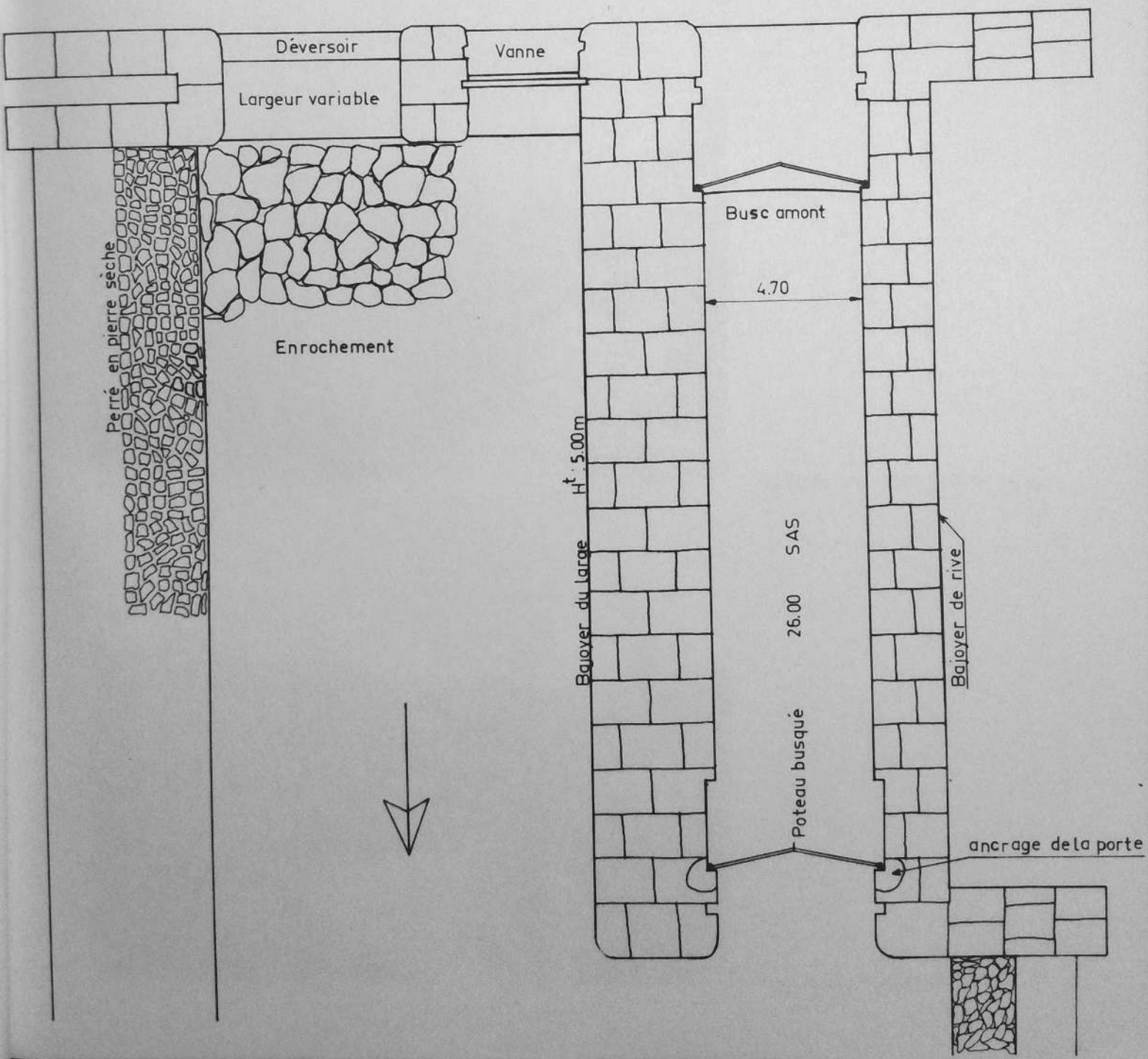
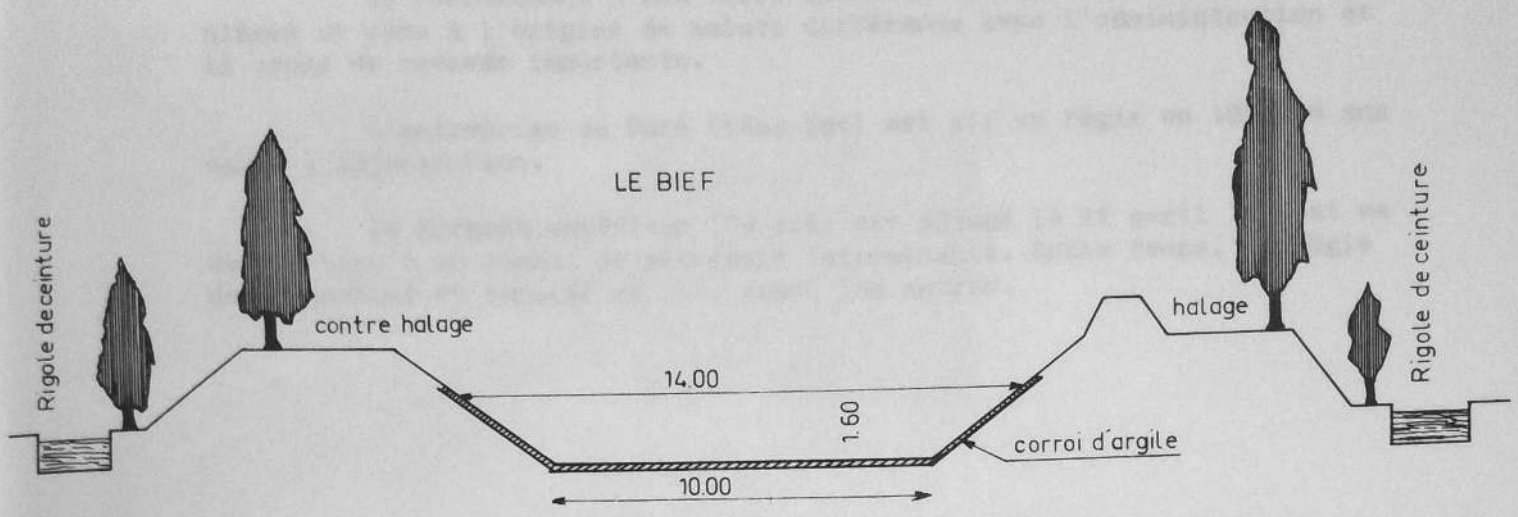
*

* *

Le délai d'exécution de chaque lot est de 4 à 5 ans. La bonne marche du chantier exigeait la présence constante de 50 maçons et autant de manoeuvres.

.../...


(1) Le brûleur de tourbe s'appelait cendrier.



Le recrutement d'une telle masse de travailleurs posera des problèmes et sera à l'origine de maints différends avec l'administration et la cause de retards importants.

L'entreprise du Doré (5ème lot) est mis en régie en 1836, 5 ans après l'adjudication.

Le Kergoat supérieur (7e lot) est adjudgé le 22 avril 1826 et va donner lieu à un combat de procédure interminable. Entre temps, la régie aura continué et terminé ce lot, comme les autres.



Ecluse de ST PIERRE
Regard vers l'entrée ouest
de la crèche



Bolue et déversoir type

Le canal ouest



Ecluse de ST PERAN
Regard vers l'entrée ouest
de la tranchée



Ecluse et déversoir type



Le canal envasé

III - LE BIEF DE PARTAGE DE GLOMEL -

C'est le 6ème lot, la grande tranchée, la percée fabuleuse ! Depuis l'étang de Trébel, en haut du Doré, jusqu'au ruisseau de Kergoat sur l'autre versant, il y a une distance de 4 kilomètres et une butte de 23 mètres de hauteur à creuser. Pour une largeur de 10 mètres au plafond (fond du canal), la tranchée mesurera plus de 100 mètres en gueule.

Un ingénieur en chef est spécialement nommé pour l'exécution de ce point de partage reconnu comme particulièrement difficile : LE CORRE, auquel est adjoint l'ingénieur des Ponts et Chaussées, de KERMAL.

Depuis 1822, ils sont sur le terrain, mais ils ont dû venir installer leur bureau à ROSTRENEN, car ils n'ont trouvé à GLOMEL aucune maison habitable : "Ce ne sont qu'écuries infectes qui exigent de fortes réparations".

Les étangs de Trébel (12 ha) et de Mézouët (12 ha) séparés par une langue de terre qui supporte la route GLOMEL-ROSTRENEN, ont été constitués au Moyen-Age pour servir de réserve au moulin de la ville (Ar Milin-Braz).

Ce moulin, comme ces étangs, comme ceux du Korong et de Kerjean appartenaient à la baronnie de ROSTRENEN qui en possédait, par ailleurs, onze autres. En cette époque d'alimentation presque exclusivement frumentaire, les moulins s'étaient multipliés, le long de tous les ruisseaux broyant nuit et jour toutes les céréales récoltées dans un certain périmètre.

Le fait que le propriétaire de cette baronnie, un certain NEDO, avait émigré en 1793, facilita l'acquisition de ces étangs dont la superficie fut doublée par exhaussement des digues.

Cela fut peut-être déterminant dans le choix du projet de traversée.

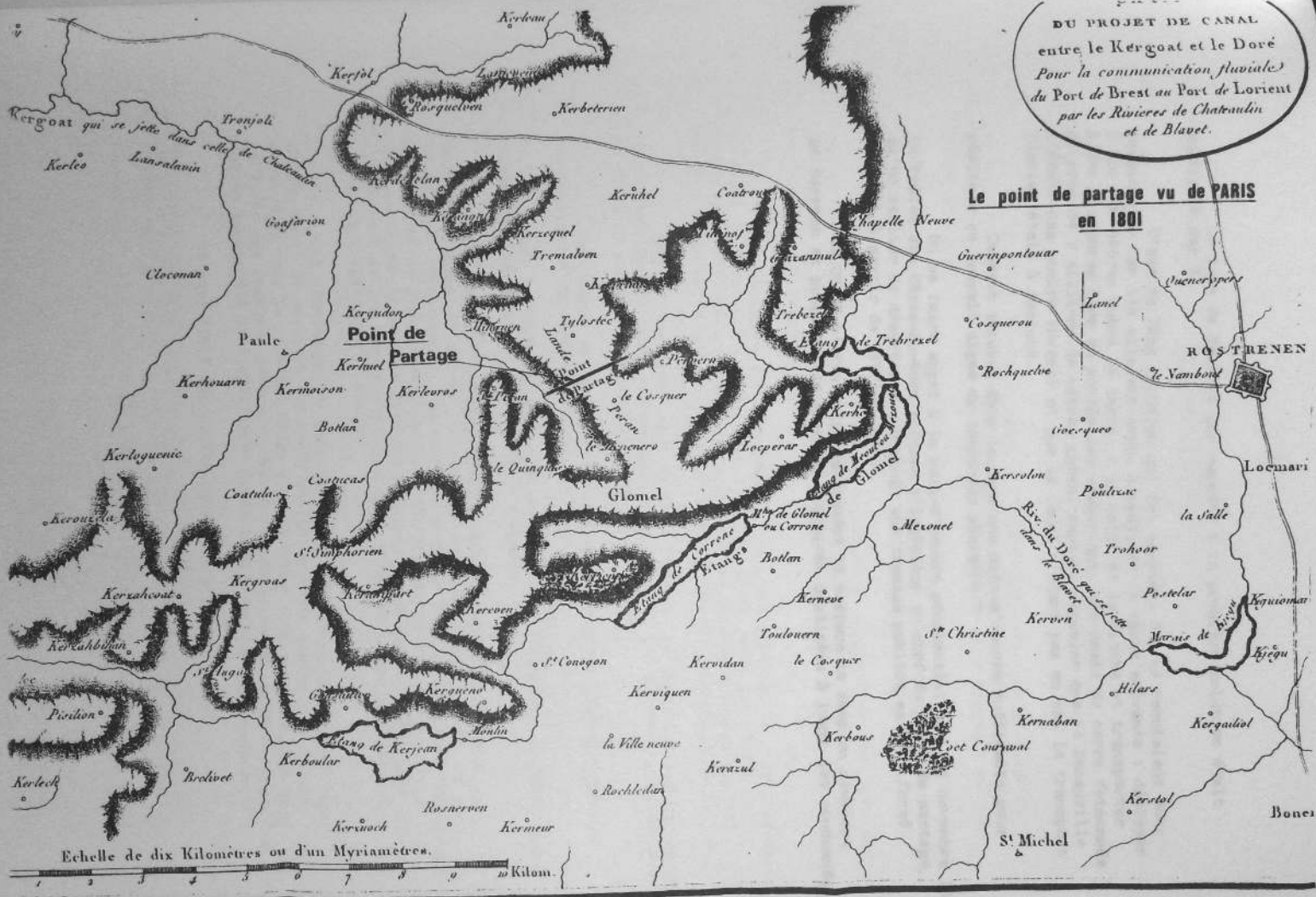
Deux possibilités s'offraient en effet aux ingénieurs :

- soit comme l'avait préconisé ROCHON, remonter le bief de partage jusqu'à la côte 197 de façon à n'avoir à effectuer qu'une percée de 10 mètres de hauteur sur une longueur de 1 400 mètres, solution parfaitement réalisable, en créant 6 écluses supplémentaires, l'alimentation du bief supérieur pouvant recevoir les eaux du Korong et du Kerjean supérieur par la création d'une rigole dans le genre de celle d'Hilvern. Des travaux d'approche, dont on trouve encore des traces furent entrepris. Les inconvénients étaient : un plus grand besoin d'eau pour les 6 éclusées ainsi qu'un allongement du temps de parcours.
- soit prolonger le niveau des étangs sous la montagne jusqu'à sa sortie de l'autre côté, sur le Kergoat.

Le profil en long révélait qu'il y aurait à effectuer une tranchée de 23 mètres de hauteur sur 3 kilomètres.

DU PROJET DE CANAL
entre le Kergoat et le Doré
Pour la communication fluviale
du Port de Brest au Port de Lorient
par les Rivières de Chateaulin
et de Blavet.

**Le point de partage vu de PARIS
en 1801**



Echelle de dix Kilomètres ou d'un Myriamètre.
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Kilom.

Le cube de déblais par rapport à la première solution était multiplié par 8.

C'est la 2ème solution qui fut adoptée. Ils ne reculaient donc devant rien car ils allaient avoir à réaliser la tâche suivante : déblayer 1 500 000 mètres cubes de terre, à la pelle et la pioche et transporter à des distances hors de portée des tombereaux, une masse de terre foisonnée de près de 3 millions de mètres cubes. Faut-il rappeler que le Decauville n'était pas encore inventé et que le canal n'étant pas en eau le transport fluvial était à exclure.

Comment trouver dans le pays une main-d'oeuvre suffisante pour réaliser ce travail digne du temps des pharaons ?

On va faire appel à la main-d'oeuvre pénitentiaire. Le 5 novembre 1822, le Préfet des Côtes-du-Nord informe l'ingénieur en chef du point de partage, qu'un atelier de déserteurs condamnés aux travaux publics, va être formé à GLOMEL, à partir de février 1823.

LE CORRE s'affaire immédiatement et prépare le camp en nivelant un terrain et préparant le plan des baraques destinées à loger les condamnés.

Les gardes seront logés à 24 dans une pièce de 48 m de longueur. Au début il était prévu un lit pour deux gardes, mais les lits à une place ayant été préférentiellement commandés, on les couvra tant bien que mal en deux rangées, ce qui donnera pour chaque garde une largeur de 1,50 m.

Dans les baraques sont également prévus les logements des concierges, de l'agent administratif, le magasin, l'infirmerie, une pharmacie, un bureau, un corps de garde, une salle de police et un parc.

La cuisine est aménagée au centre de l'annexe. Elle ne comporte que deux ramettes chauffées au feu de bois.

Les dortoirs ne seront ni chauffés, ni éclairés, LE CORRE ayant refusé les "réverbères" par crainte d'incendie.

Le terrain, c'est un plateau au point culminant. La lande rase, sans sous-étage. Le sol est constamment spongieux, même en été. Le vent souffle sur cette steppe. Les ouvriers préposés à la construction "désertent" le chantier ne pouvant résister aux intempéries. Le bois ne peut être transporté par le mauvais état des chemins, le sol est tellement gelé que les chevaux et les boeufs s'y abîment les pieds et le roulage devient impossible" (LE CORRE 17.XII.22).

Les prisonniers ne pourront tenir dans ce surcage avec leur unique paire de souliers. LE CORRE obtient que des sabots leur soient substitués mais le ministre exige que "le temps fixé par le décret pour la durée des souliers sera prolongé en raison du temps pendant lequel les sabots auront été utilisés, cette durée sera fixée par les ingénieurs".

Il sera livré 750 paires de sabots à 0,32 F la paire.

LE BAGNE DE GLOMEL

On l'a appelé par euphémisme le camp de GLOMEL. En réalité, s'agissant d'un lieu où sont enfermés des forçats, c'est bien le mot bagne qui convient.

LE CORRE construit pendant l'hiver 1822-1823, sur la lande de Peran, à proximité du futur chantier, des baraques en bois de 5,50 m de largeur, disposées selon un rectangle de 80 mètres de longueur sur 54 mètres de largeur.

Elles seront couvertes en chaume et le sol sera de terre battue. On fait réduire les ouvertures pour qu'un corps humain ne puisse y passer.

Il est prévu 4 dortoirs de 20 mètres de longueur pouvant recevoir chacun 150 condamnés couchés en hamacs superposés. Chacun dispose donc de 0,60 m². Il est évident que si on ne les dispose pas en 2 couches, ils ne pourront s'allonger.

Les gendarmes seront logés à 54 dans une pièce de 45 m de longueur. Au début il était prévu un lit pour deux gendarmes, mais les lits à une place ayant été prématurément commandés, on les casera tant bien que mal en deux rangées, ce qui donnera pour chaque gendarme une largeur de 1,60 m.

Dans les baraques sont également prévus les logements des concierges, de l'agent administratif, le magasin, l'infirmerie, une pharmacie, un bureau, un corps de garde, une salle de police et un cachot.

La cuisine est aménagée au centre de l'enclos. Elle ne comporte que deux marmites chauffées au feu de bois.

Les baraques ne seront ni chauffées, ni éclairées, LE CORRE ayant refusé les "réverbères" par crainte d'incendie.

Lan Peran, c'est un plateau au point culminant. La lande rase, sans aucun arbre. Le sol est constamment spongieux, même en été. Le vent souffle sur cette steppe. Les ouvriers préposés à la construction "désertent le chantier ne pouvant résister aux intempéries. Le bois ne peut être transporté par le mauvais état des chemins, le sol est tellement gelé que les chevaux et les boeufs s'y abîment les pieds et le roulage devient impossible" (LE CORRE 17.XII.22).

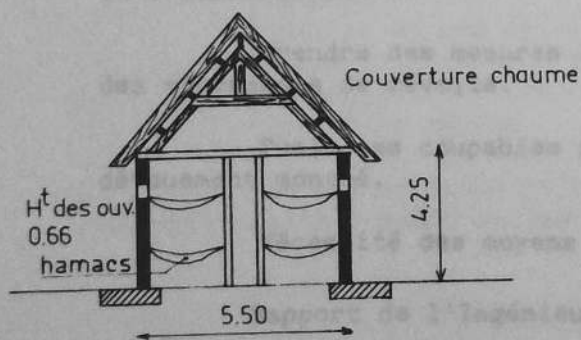
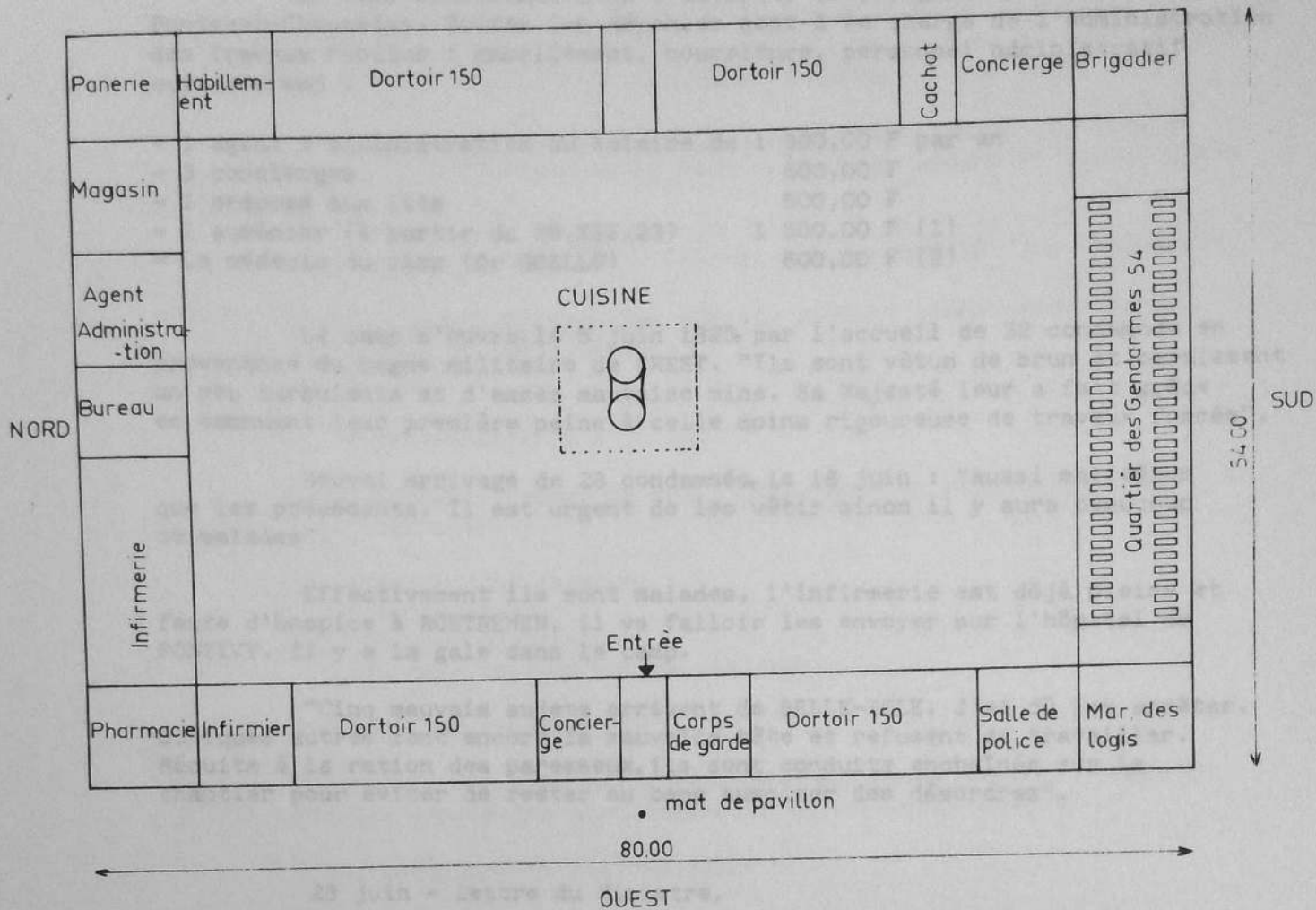
Les prisonniers ne pourront tenir dans ce marécage avec leur unique paire de souliers. LE CORRE obtient que des sabots leur soient substitués mais le ministre exige que "le temps fixé par le décret pour la durée des souliers sera prolongé en raison du temps pendant lequel les sabots auront été utilisés, cette durée sera fixée par les ingénieurs".

Il sera livré 750 paires de sabots à 0,92 F la paire.

*

* *

EST



BAGNE DE GLOMEL

Le camp fonctionne sous l'autorité de l'ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. Toutes les dépenses sont à la charge de l'administration des Travaux Publics : habillement, nourriture, personnel administratif qui comprend :

- 1 agent d'administration au salaire de 1 500,00 F par an
- 3 concierges 600,00 F
- 1 préposé aux lits 500,00 F
- 1 aumônier (à partir du 29.XII.23) 1 500,00 F (1)
- Le médecin du camp (Dr GOELLO) 600,00 F (2)

Le camp s'ouvre, le 5 juin 1823, par l'accueil de 32 condamnés en provenance du bagne militaire de BREST. "Ils sont vêtus de brun et paraissent un peu turbulents et d'assez mauvaise mine. Sa Majesté leur a fait grâce en commuant leur première peine à celle moins rigoureuse de travaux forcés".

Nouvel arrivage de 28 condamnés, le 18 juin : "aussi mal vêtus que les précédents. Il est urgent de les vêtir sinon il y aura beaucoup de malades".

Effectivement ils sont malades, l'infirmerie est déjà pleine et faute d'hospice à ROSTRENEN, il va falloir les envoyer sur l'hôpital de PONTIVY. Il y a la gale dans le camp.

"Cinq mauvais sujets arrivent de BELLE-ISLE. J'ai dû les arrêter. Quelques autres font encore la mauvaise tête et refusent de travailler. Réduits à la ration des paresseux, ils sont conduits enchaînés sur le chantier pour éviter de rester au camp susciter des désordres".

23 juin - lettre du Ministre.

Je m'indigne des désordres fâcheux survenus le 6 juin. Je suis surpris de la conduite du commandant de gendarmerie qui laisse craindre que cet officier ne puisse pas seconder aussi utilement que souhaité l'action de l'administration.

Prendre des mesures contre l'auteur de l'incendie et des chefs des mouvements de révolte.

Punir les coupables et demander la grâce des 3 condamnés pour le dévouement montré.

Nécessité des moyens de répression : cachot, chaînes, piquets".

Rapport de l'Ingénieur en chef du 26 juin 1823.

"Les condamnés me donnent bien de la peine. On a mis bien peu d'ordre dans la translation des hommes qui nous sont arrivés jusqu'à présent. La plupart ont vendu en route les vêtements dont ils étaient porteurs et sont arrivés, ici, presque nus. Il était cependant facile de les surveiller car jusqu'à présent les envois ont été peu nombreux. Ils viennent par 10, 20 et 30 au plus.

Ils sont actuellement 68, parmi lesquels 20 des galères militaires où ils traînaient le boulet. Ces derniers sont en général de mauvais sujets, des hommes démoralisés. Il faut user envers eux de beaucoup de sang froid et de la plus grande sévérité.

(1) "à charge pour lui de pourvoir aux menus frais du service divin"

(2) plus un complément de 200 F au titre de l'hôpital de ROSTRENEN.

J'ai passé en revue homme par homme, je me suis fait présenter les vêtements reçus à GLOMEL. Un grand nombre a déjà vendu chemises, souliers, guêtres. J'ai dû sévir; plusieurs sont au cachot, les autres suivront de près. Ne pouvant les punir tous à la fois, chacun y passera à son tour.

Il faut une surveillance continuelle et une grande habitude de les diriger, c'est en débutant qu'il faut se montrer sévère et juste, sinon on n'en viendra pas à bout.

Je soupçonne des ouvriers libres, d'avoir acheté des vêtements".

C'est évident, puisque les forçats vendent leurs vêtements, il faut bien que quelqu'un les achète.

LE CORRE à Préfet (8 X^{bre} 1829).

"187 condamnés venant de BELLE CROIX dans un état complet de nudité sont arrivés hier.

100 n'ont qu'une chemise,
7 point du tout,
25 une hors de service,
5 les deux voulues par le règlement,

soit un déficit de 149 chemises.

Ces effets ont été vendus dans les prisons de NANTES, VANNES et PONTIVY, dont les concierges sont coupables de les avoir achetés.."

Voici l'équipement règlementaire :

1 capot	19,20 F
1 veste à manches	12,00 F
1 culotte	8,00 F
2 chemises	8,50 F
1 bonnet	1,50 F
2 paires de bas de laine	3,80 F
2 paires de guêtres toile	5,00 F
1 paire de souliers	4,00 F
1 paire de sabots	0,92 F.

Les bas de laine et les guêtres furent remplacés par 2 paires de demi-guêtres et 1 paire de jambière.

*

* * *

Le camp est inauguré officiellement le 28 juillet 1823.

"Ce jour, 28 juillet 1823, à 10 h du matin, les autorités de la commune de GLOMEL, s'étant réunies à l'église paroissiale, se sont rendues processionnellement accompagnées d'un détachement de gendarmerie, au camp des soldats déserteurs qui a été béni par M. BONHOMME, vicaire général et curé du canton de ROSTRENEN.

Les condamnés étaient placés sur 2 rangs, la gendarmerie de garde, disposée de même, était sous les armes.

La cérémonie religieuse terminée, M. l'Abbé DE QUELEN, vicaire de ROSTRENEN, a prononcé un discours qui a été écouté avec la plus grande attention, et a paru faire impression sur les militaires à qui il était adressé.

Après avoir développé son texte "Craignez Dieu et honorez le Roi", l'orateur leur a fait une touchante exhortation de réparer, par leur assuidité au travail et leur obéissance à leurs chefs, la faute dont ils s'étaient rendus coupables.

Il leur a montré de loin les lauriers qu'une armée pleine de bravoure et de fidélité cueillit en ESPAGNE et dont il n'avait tenu qu'à eux d'en faire encore partie.

Il compare la monarchie française à un arbre majestueux dont les branches protectrices s'étendent pour donner des rois à l'EUROPE, et s'écrie, après un éloge mérité du duc d'Angoulême :

"Vive le Seigneur ! Vive le Roi, mon maître ! A la vie et à la mort, le nom du Roi sera toujours dans ma bouche avec celui de Jésus-Christ et de l'église catholique ; Dieu est en ces trois mots : Vive le Roi !"

Des cris unanimes de "Vive le Roi" ont été poussés dans les airs.

M. le Maire s'est alors avancé vers les condamnés et leur a parlé en ces termes :

"Soldats déserteurs, "

Tandis que vos frères d'armes s'immortalisent en ESPAGNE, sous la conduite d'un prince qui réunit à la valeur des Condés, la magnanimité de HENRI IV, son auguste aïeul, vous êtes détenus dans une prison d'Etat, la plupart pour avoir écouté des insinuations perfides.

Vous avez déserté vos drapeaux, ou vous ne vous y êtes pas présentés lorsque vous en avez reçu l'appel.

Frappés par la loi, sa rigueur a dû vous paraître mille fois plus douce que les remords d'une faute inconsidérée qui sont un tourment pour ceux dans le coeur desquels l'honneur n'est pas encore effacé.

Eh bien, soldats ! il ne tient qu'à vous de faire oublier vos erreurs. Portez la résignation dans vos peines, car quel remède espérez-vous de la fuite ? Elle ne fera qu'aggraver et prolonger une punition que vous pouvez rendre de courte durée.

Le chef distingué qui vous commande à les yeux ouverts sur vous. Ceux qui, par leur bonne conduite et leur aptitude au travail, se montreront dignes d'égarde, seront signalés par lui et recommandés à la clémence du meilleur des Rois.

Trois de vous ont déjà reçu, depuis qu'ils sont ici, des marques de la bienveillance royale, une autre plus précieuse les attend encore.

Méritez donc tous la grâce qui doit vous réconcilier avec l'honneur. Il vous attend sous le drapeau de la fidélité : là, vous vous presserez autour de cet étendard sans tâche, et vous verserez, s'il le faut, la dernière goutte de votre sang pour le Roi, la patrie, le maintien du trône et la légitimité ! Vive le Roi !"

Les cris de "Vive le Roi", vive la famille Royale, vive le duc d'Angoulême et l'armée d'ESPAGNE se sont fait entendre avec de nouveaux transports.

Ces militaires avaient oublié leur peine, et le cri d'honneur avait électrisé leur coeur.

Nous nous sommes ensuite éloignés du camp, dans le même ordre que nous y étions venus, et avons consigné le présent procès-verbal au registre des délibérations du Conseil Municipal".

Nous sommes en pleine restauration. L'église catholique depuis 1815 aspire à retrouver l'organisation et l'influence sociale dont elle était privée depuis 1790. Son influence spirituelle est mise au service de la royauté. Elle veut créer la fiction officielle d'un état et d'un pays tout entier catholique.

- Le maire est le propriétaire du château de Ker SAINT-ELOI de SAISY. Il rachètera en 1836 toutes les terres non attribuées de la baronnie de ROSTRENEN -

Pendant ce temps, les troupes françaises ayant depuis avril franchi les Pyrénées, descendent en ESPAGNE - à la façon d'un torrent dira CHATEAUBRIAND, dont c'était là sa guerre - ça ne sera pas long, en octobre tout est terminé, à la plus grande gloire du duc d'Angoulême, neveu du roi LOUIS XVIII.

Cet évènement aura sa repercussion dans le camp de GLOMEL puisque "sa Majesté" accordera le 8 octobre 1823 la grâce à 106 condamnés. Ça ne lui coûte guère, à sa Majesté, car sur les 106, 16 sont infirmes ou invalides, les autres, des "retardataires", sont dirigés sur des régiments. On libère même un garde-chiourme.

Et la vie va continuer dans le camp, avec son train-train de punitions distribuées à raison de 100 à 150 jours de prison par mois à une vingtaine de détenus. Les gendarmes par contre recevront des gratifications qui vont chercher dans les 50 F.

Le camp est gardé nuit et jour. Rappelons qu'il n'est pas éclairé. Ce qui va provoquer des incidents dont deux au moins sont signalés :

27-2-1830 : "Le cheval du voiturier est tué par une sentinelle qui croyait tirer sur un condamné cherchant à s'évader".

30-8-1832 : "Un cheval appartenant au concierge est tué dans la nuit du 1er juillet".

"Un factionnaire crut que quelqu'un s'approchait de lui et après avoir inutilement (1) crié "qui c'est", tira un coup de fusil et atteignit le cheval qui a succombé sur le coup.

Le concierge évalua son cheval à 200 F mais pour lui apprendre à garder ses bêtes à l'écurie, on ne lui octroya que 50 F.

(1) et pour cause.

Et il y a le chantier. Pendant 9 ans, ils vont s'y rendre, avant le lever du jour, pour ne retourner qu'à la nuit tombante. Qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il neige, ils vont piocher, pelleter, brouetter, approfondissant de quelques centimètres chaque jour la trouée. Ils ne la verront jamais terminée.

L'hiver est glacial, le vent d'ouest s'engouffre dans la tranchée, les capots sont tout de suite trempés. Les sabots patouillent dans l'eau et la boue gluante. En été, une chaleur étouffante règne dans l'excavation sur laquelle le soleil donne à plein.

LE CORRE à Préfet (21 avril 1827) - nous ne sommes encore qu'au printemps).

"La coupure du canal devient chaque jour plus pénible à terminer, la chaleur et la poussière incommode extrêmement ces malheureux qui, la plupart, retirent leurs pantalons et travaillent en chemise pour obtenir plus de fraîcheur sur un terrain immense qui n'offre aucun abri.

Pour augmenter le rendement il est nécessaire de les pourvoir d'un deuxième pantalon de forte toile grise, ce qui leur permettra en rentrant de changer de pantalon quand l'un d'eux sera mouillé.

Je vous demande l'autorisation de passer commande de 500 pantalons à 3 F. L'effectif étant de 450, il restera 50 disponibles".

La ration quotidienne est ainsi constituée :

1 pain de munition à	0,20	F
1 portion de pain blanc		
pour la soupe	0,06	F
un peu de légumes secs	0,02	F
un peu de viande	0,096	F.

Mais plus que le travail sous la chiourme, plus que l'insuffisance de nourriture, il y a les brimades et la promiscuité dans les barraques. Ca, ce doit être vraiment insupportable et justifiera tous les mouvements de révolte.

On va avoir la révélation de cette promiscuité lors de l'épidémie de 1827.

Elle se déclare au mois d'août. Sur 53 gendarmes, 50 sont envoyés à l'hôpital, avec 121 condamnés (sur 367). L'hôpital de ROSTRENEN affiche complet. Celui de PONTIVY refuse les grands malades.

Il meurt à l'hôpital de ROSTRENEN - qui fonctionnait depuis 1823 dans l'ancien château avec une trentaine de lits - du 2 août au 23 septembre 1827, 3 condamnés, 3 militaires et 2 civils (les 2 concierges du camp).

Cette mortalité n'est pas du tout exceptionnelle. En 1826, on a enregistré à ROSTRENEN 20 actes de décès, autant en 1828.

Ce qui a dû émouvoir les pouvoirs publics, c'est le fait que sur 53 gendarmes, il n'en resta que 3 en service. On fit appel à un détachement du 45° de ligne, mais 12 d'entre eux durent également être hospitalisés.

Les gendarmes se soignaient de telle façon qu'on peut se demander si le remède n'était pas pire que le mal : boire force eau-de-vie dans laquelle on a "jeté du poivre", et si ce n'est pas cela qui a multiplié la proportion de gendarmes malades, par rapport à celle des condamnés.

- 1 -

j'ai envoyé ces malades en consultation chez un médecin. Voici son diagnostic, basé sur la description des lieux, des hommes, des conditions d'existence et des symptômes décrits : "fièvre intermittente, suite d'une grande inflammation des entrailles et du cerveau occasionnée chez les malades par la chaleur et la sécheresse prolongée". (Dr GOELLO).

"Il peut s'agir d'une maladie infectieuse, dite fièvre récurrente, dont l'agent responsable, un spirochète, est transmis par les poux dans le cas de la forme épidémique et par les tiques, dans le cas de la forme endémique, le rat servant de réservoir.

La fièvre monte à 40° et dure de 6 à 7 jours, puis elle tombe pendant une semaine et remonte, d'où son nom de récurrente.

La prophylaxie est illusoire : exterminer les poux et les rats ; en attendant, blanchir les murs et isoler les lits". (traitement proposé par le médecin du camp).

Il peut s'agir également, et cela est plus probable, de paludisme dont le nom n'apparaît qu'en 1884 mais qui sévissait en BRETAGNE à cette époque, l'agent de transmission étant, comme chacun sait, le moustique qui prolifère dans les eaux stagnantes dès que la température dépasse 16°.

En tous cas le remède appliqué par le docteur GOELLO était spécifique de cette maladie, la quinine ayant été découverte en 1820.

Docteur GOELLO à Ingénieur en Chef - 3 avril 1827.

"Distribuer chaque matin à chaque travailleur, un boujaron (1) d'eau-de-vie mélangé de sulfate de quinine :

dépense à prévoir :

450 x 7 mois = 78 750 (2) journées

prix du litre d'eau-de-vie : 1,60 F

celui du boujaron = 1/16° de litre coutera 0,10 F

soit en tout 78 750 x 0,10 = 7 875 F" (3)

Réponse de LE CORRE :

"d'accord mais la quantité à distribuer par condamné ne dépassera pas 1/32° de litre..."

Un autre rapport constate :

"Les gendarmes couchent dans une longue salle de environ 45 mètres de longueur et 16 pieds de large, les murs sont bâtis en terre du levant au couchant. A chaque extrémité il y a une porte et dans le sens de la longueur 6 croisées de 2 pieds viron de hauteur. Toutes les ouvertures sont pratiquées dans la partie du mur donnant sur la cour du camp, où tous les baquets servant aux condamnés se trouvent placés et lorsque les gendarmes ouvrent leurs fenêtres ils respirent un air fétide et pestilentiel qui s'exhale des baquets. .../...

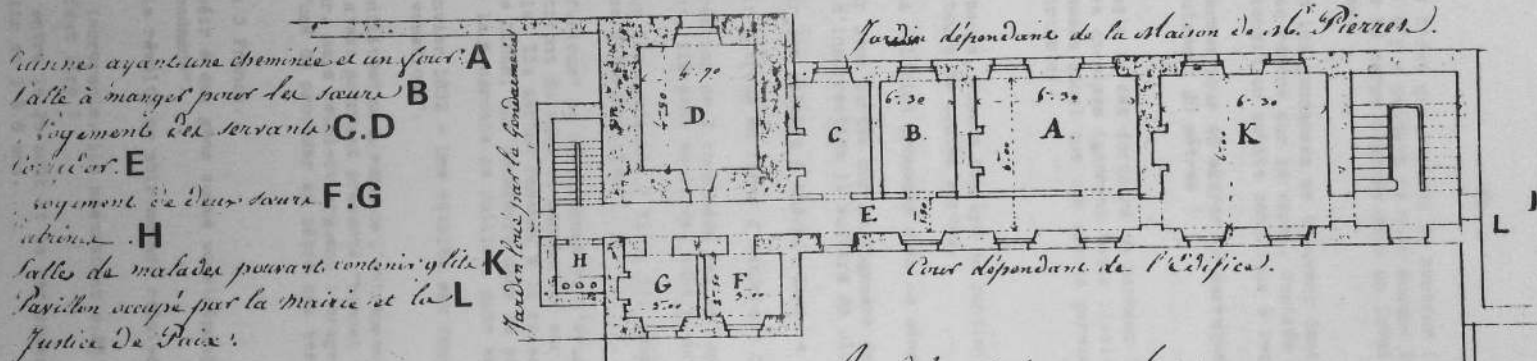
(1) boujaron : petite mesure de fer blanc utilisée dans la marine pour distribuer les boissons à l'équipage. Vaut le 1/16° d'une pinte (un peu moins du 1/16° de litre).

(2) Calcul qui permet de constater qu'on travaillait 25 jours par mois.

(3) Ce qui aurait correspondu à 40 barriques de 220 litres d'eau-de-vie par année.

Département des Côtes du Nord.
 Canal de Nantes à Brest.
 Point de Partage de Glomel.

Plan du Rez-de-Chaussée de l'Edifice servant
 à la Gendarmerie de Rostrenon et dans laquelle on se propose
 d'inspicer pour le traitement des soldats condamnés, mat.
 des Ateliers du Point de Partage de Glomel.



Salles ayant une cheminée et un four: A
 Salle à manger pour les saurs B
 Logement des servants C.D
 Cuisine E
 Logement de deux saurs F.G
 Ateliers H
 Salles de malades pouvant contenir 12 lits K
 Basilique occupée par la mairie et la Justice de Paix L

Ecurie

À Glomel le 12 Mai 1825.

L'Ingénieur attaché aux Travaux
 du Point de Partage de Glomel.

[Signature]

Construit par l'Ingénieur en chef
 du département en l'été 1825
 Secord

Il faut à l'usage des
 divers ateliers concubiner le logement des cultivateurs
 moyen de distribution d'eau dans les canaux et
 réparation de planches de bois de charpente, mais cela sera

Les murs n'ont que 6 pieds de hauteur (1) et la toiture est plafonnée de sorte qu'il n'y a pendant la nuit aucune issue pour les miasmes qui s'exhalent des 54 corps couchés dans un local où ils sont entassés puissent s'évaporer.

Le matin les gendarmes se trouvent dans une espèce d'étuve d'où ils sortent pour se rendre sur le canal, exposés à un brouillard froid et épais. Cette transition subite contribue à les rendre malades".

54 gendarmes pour 45 mètres de barraques ! Mais il y a 150 condamnés pour seulement 20 mètres !

Le remugle de ces dortoirs où dorment 150 corps mal lavés est inimaginable ; les chemises ignorent toute lessive et les capots et pantalons suspendus ou entassés ainsi que les sabots garnis de paille humide exhalent une odeur insupportable.

Aucune bauge, aucune tanière ne contient jamais air si lourd et si chargé de puanteurs de toutes sortes.

Voici la solution proposée dans ce même rapport :

"-Ouvrir deux portes sur le logement des gendarmes sur l'extérieur du camp - en cas d'insurrection il suffira de bloquer les portes intérieures.

-Ouvrir des châssis à bascule dans le toit.

-Ouvrir 6 trous en forme d'entonnoir renversé en haut de la toiture.

-La création de 2 cheminées est indispensable car lorsque les gendarmes rentrent, ils sont mouillés, sans aucun moyen de se sécher".

Et pour les condamnés ? Rien. Si, penser à bloquer les portes intérieures en cas d'insurrection !

Les "furieux" se révolteront et s'évaderont souvent. (2)
En 1830, ils sortiront du camp et marcheront sur PONTIVY dans l'intention de piller la ville. Ils seront ramenés à la raison par l'entrepreneur Charles BESLAN de DINAN, qui terminera dans la politique, député libéral du MORBIHAN sous la Monarchie de Juillet, puis membre de la Commune en 1871.

19 janvier 1832 - Une révolte est fomentée "par des victimes d'injustices et vexations".

Le conflit est né du refus de l'entrepreneur de payer les condamnés. L'un de ceux-ci s'est pourtant présenté "bonnet à la main" devant le commis de l'entrepreneur, mais celui-ci arguant l'orage de la veille qui a inondé le chantier, refuse de procéder au métré des terrassements exécutés par l'équipe.

- Payez nous nos 3 Francs.

- Je refuse d'obéir à des gens comme vous ! répond le commis en "sautant à la gorge du condamné".

- Il y aura de la révolte ce soir ! menace celui-ci.

.../...

(1) cela paraît incroyable, ils mesuraient 4,25 m en 1822. N'est-ce pas plutôt 13 pieds qu'il faut lire ?

(2) 12 évasions entre le 25 août et le 1er septembre 1827, il leur restait encore à accomplir de 3 à 8 ans.

Effectivement, la révolte gronde. La situation s'est aggravée par l'arrivée, la veille, de condamnés "commués de la peine des fers et de la mort". Mauvaises têtes qui auraient dit "c'est ainsi qu'on veut nous traiter et bien, révolte du camp dès ce soir" (rapport du brigadier de gendarmerie).

A l'agent comptable d'administration qui s'interpose, il est dit :

- vous vous réunissez avec les autres pour partager les vols qu'on exerce sur nos salaires - vous nous avez enlevé la double couverture.

La révolte se traduira par le passage en Conseil de guerre de quelques meneurs, mais aura au moins le côté bénéfique de faire revenir de SAINT-BRIEUC, la 2ème couverture que l'agent comptable y avait envoyée.

5 juin 1832 - Le choléra qui sévit également à PARIS où il provoquera 18 000 morts, touche le camp. On ignore le nombre des morts, aucun décès n'est enregistré ni à GLOMEL, ni à ROSTRENEC.

Le camp a dû être évacué rapidement au premier symptôme du mal. Il ne sera plus occupé (sauf par un détachement de troupes qui le gardera jusqu'au début de 1834. A cette date, il ne reste plus que 140 000 m3 de terrassements à effectuer et LE CORRE refuse de reconstituer un atelier de condamnés).

Il ne reste plus de ce bagne sur le plateau toujours désert, qu'un terre-plein d'un hectare nivelé ras, une tranchée de drainage pleine d'eau et le chemin qui menait au chantier du point de partage, et l'ombre incertaine du troupeau brun qui, colonne par trois, encadré par la maréchaussée, traîne les sabots et disparaît là-bas dans le bois qui pousse depuis cinquante ans sur les rives de la grande tranchée.

De cette cité kafkaïenne où pendant 10 ans, de 6 à 700 hommes vécurent concentrés, dans des conditions d'hygiène épouvantables et dans le climat moral que l'on devine, il ne reste plus rien. Aucune pierre, aucune pointe, aucun morceau de planche, aucune trace de vie humaine. Tout a disparu, sauf l'oeuvre elle-même pour laquelle ils étaient là : la trouée monstrueuse, au fond de laquelle coule le canal.

GLOMEL

Sortie Ouest de la tranchée

GLOMEL

Sortie Ouest de la tranchée



GLOMEL
Entrée Est de la tranchée



GLOMEL
Sortie Ouest de la tranchée



GLOMEL
Barrage de CORONCQ



GLOMEL
Au coeur de la tranchée,
la passerelle



GLOMEL
La tranchée vue de la passerelle
vers NANTES



GLOMEL
La tranchée vue de la passerelle
vers BREST

LA GRANDE TRANCHEE

Les condamnés militaires aux travaux publics ne devaient, dans l'esprit des maîtres-d'oeuvre, constituer qu'une force d'appoint, destinée à suppléer au manque de main-d'oeuvre libre. Ce lot avait été soumis à l'adjudication le 27 juillet 1823.

L'entreprise RICHARD d'ILLE-ET-VILAINE est déclarée adjudicataire moyennant un rabais de 18 % sur le détail estimatif suivant :

- déblais 1 187 948,440 m ³	à	1,5 F	=	1 731 922,66 F
- 2 écluses			=	134 238,00 F
- 2 maisons éclusières			=	4 707,00 F
				<hr/>
		TOTAL		1 120 867,66 F
		rabais		300 615,78 F
				<hr/>
				1 620 251,88 F

On admirera, en passant, la précision avec laquelle sont évalués les déblais. Précision pourtant injustifiée puisque le cube excèdera 1 500 000 et, qu'en 1836, alors que les travaux n'étaient pas achevés, le décompte s'élevait déjà à 2 585 868,80 F.

Pendant 19 ans, une force (c'est le terme employé) de 500 hommes en moyenne va s'acharner, comme une armée de chinois, à réaliser la percée.

La distance de transport pour sortir de la tranchée est si longue qu'il faut déverser les terres sur la crête, à l'extérieur de l'emprise. Au début ça marche comme un chantier normal, les brouettes, les tombereaux roulent sur le plat ou sur des plans légèrement inclinés.

En 1824 on en avait extrait	205 000 m ³
Au 30 septembre 1827, on a déblayé	854 000 m ³
on extrait pendant l'année 1828	127 044 m ³

En 1828, on n'en est encore qu'à la moitié de la hauteur.

Sur le cube de 981 000, on en attribue aux condamnés, 420 474.

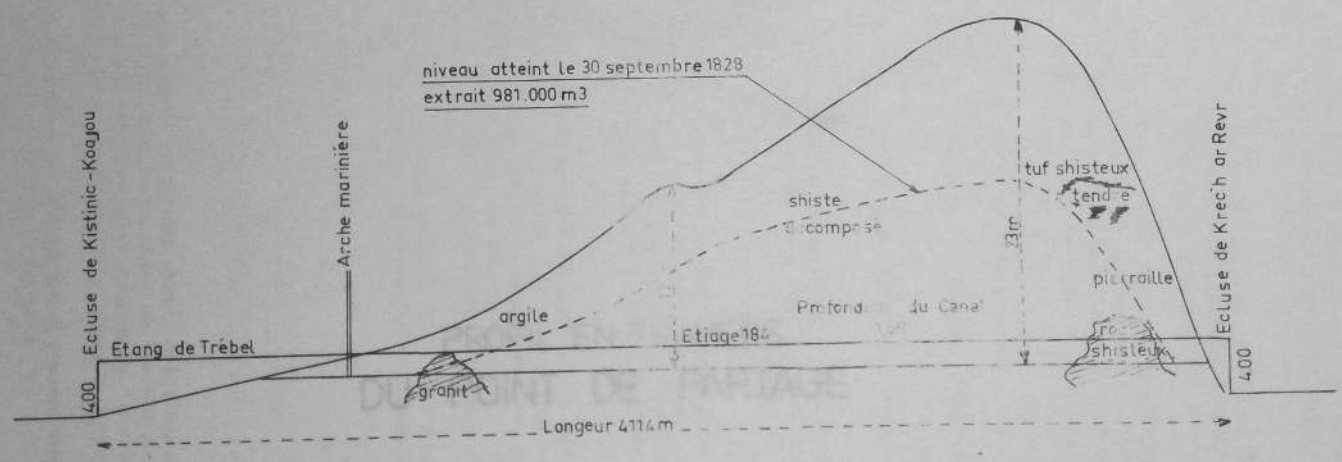
La coupure s'étend sur 3,200 km, la largeur en gueule au point culminant est de 95,40 m.

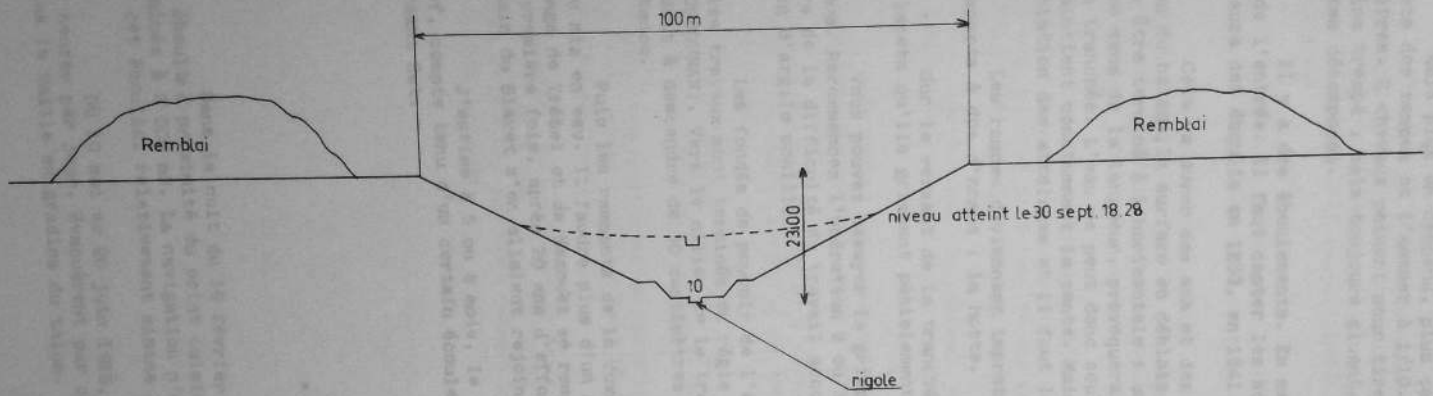
L'entreprise en est encore à son pain blanc. La noria des tombereaux et des brouettes tourne avec brio. Des rampes inclinées à 1/8 permettent de sortir de l'excavation avec des distances de transport raisonnables de 200 mètres.

Les eaux de ruissellement et d'infiltration coulent dans une rigole centrale fortement pentée.

PROFIL EN LONG DU POINT DE PARTAGE

Ech: L 1cm = 200 m
H 1cm = 4 m





PROFIL EN TRAVERS
DU POINT DE PARTAGE

Mais plus on descend, plus ça devient difficile. Il faut diminuer la pente des rampes et l'amener à 1/10. La distance de transport est de 300 mètres. 2 chevaux peinent pour tirer un tombereau sur le terrain plus ou moins trempé, mais toujours gluant. Il s'agit d'argiles bleues ou de schistes décomposés.

Il y a des éboulements. En mai 1828, plus de 15 000 m³ d'un coup près de l'entrée. Il faut capter les sources, les canaliser. Malgré cela il y aura des éboulis en 1833, en 1841 et, plus tard en 1877 et en 1915.

Cela va durer des ans et des ans. Dans le fond, au-dessous du niveau du halage, la surface en déblais tend vers l'horizontale. Le plafond devra être terminé à l'horizontale : une pente de seulement 1 mm par mètre sur le sens de la longueur, provoquerait une remontée de 2 m dans le milieu de la tranchée. L'eau ne peut donc couler que dans la rigole centrale dont on maintient constamment la pente. Mais cette rigole gêne considérablement la rotation des attelages et il faut la couvrir de planches.

Les rampes deviennent impraticables. On va donc terminer les transports à dos d'homme : la hotte.

Sur le versant de la tranchée penté à 70 %, les hommes ont tracé des lacets qu'ils grimpent péniblement.

Vous pouvez essayer la grimpe, aujourd'hui, sans rien sur le dos. Recommencez l'opération 2 ou 3 fois, vous vous rendrez compte alors de la difficulté du travail accompli ici, sous la charge de 30 ou 40 kg d'argile mouillée.

Les fondés de pouvoir de l'entreprise RICHARD se retirent en 1836 et les travaux sont terminés en régie et par de petites entreprises (BOURDOUNAN). Vers le milieu de la tranchée, une erreur de nivellement conduit à descendre de 30 centimètres en trop le plafond, sur une certaine distance.

Puis les rampants de la cuvette sont perreyés et le bief peut enfin être mis en eau. Il faudra plus d'un million de m³ pour le remplir, les étangs de Trébel et de Mezouët se remplissant en même temps et, pour la première fois, après 20 ans d'efforts, les eaux du Doré appartenant au bassin du Blavet s'en allaient rejoindre l'Aulne dans le bassin de Chateaulin.

J'estime à 5 ou 6 mois, le temps qu'il a fallu pour remplir le bief, compte tenu d'un certain écoulement maintenu pour l'alimentation du versant Est.

*

* *

Dans la nuit du 16 février 1915, des pluies diluviennes provoquèrent un éboulis à proximité du point culminant. La masse de terre éboulée a été évaluée à 2 000 m³. La navigation n'était pas interrompue. Or l'enlèvement de cet éboulis, relativement minime a nécessité un travail inimaginable.

Du 10 mai au 20 juin 1915, une équipe de 33 hommes travaillant 10 heures par jour, évacuèrent par chalands 2 600 m³ de terre : l'éboulis, plus la taille en gradins du talus.

Une drague à pétrole montée spécialement de NANTES s'étant révélée inefficace dans l'enlèvement de la vase du fond, il fallut constituer de part et d'autre du chantier, des batardeaux de gazon serré dans des coffrages. La partie aval du bief est alimentée par une canalisation en bois de 52 mètres de longueur.

Fin des batardeaux le 15 juillet. Un espace de canal de 50 mètres de longueur les sépare ; il faut le vider.

Une équipe de 6 hommes, travaillant nuit et jour et tous les dimanches, pompa jusqu'au 30 septembre pour assécher la section. Puis on procède au curage de la vase, au seau et à l'écope. Les ouvriers travaillaient dans la boue jusqu'aux genoux.

Une entreprise d'une vingtaine de maçons constituait pendant ce temps-là, quatre contreforts de 4 mètres d'épaisseur sur chaque rive. Puis ces contreforts furent reliés entre eux dans le fond du canal par des voûtes renversées de 1 mètre d'épaisseur.

Les travaux continuèrent jusqu'en avril 1916, puis interrompus, ne reprurent qu'en 1921, pour être terminés en 1922.

Ce compte rendu succinct de chantier permet de se rendre compte du problème que poserait maintenant un éboulis quelconque :

- 1 - aucun chaland ne peut plus circuler dans le bief, parce qu'aucun bateau ne peut plus monter jusque là et que la vase ne permettrait qu'un faible tirant d'eau.
- 2 - on ne peut vider les biefs, d'une part en raison de l'envasement et d'autre part parce qu'il y aurait risque d'effondrement de la cuvette.
- 3 - aucun transport même de peu d'importance ne peut être effectué sur le chemin de halage : il ne s'agit là que d'une digue en terre humectée jusqu'en surface.
- 4 - en 1915 l'heure d'ouvrier était évaluée à 0,15 F. A ceux qui venaient de loin (les éclusiers du FINISTERE y étaient conviés) on attribuait un repas de 3 F. La journée revenait donc à 3,50 F. Elle reviendrait en 1981 à 50 000 centimes.

DIGUE DU KORONG

LE BARRAGE DU KORONG

L'étang du Korong (du breton Kourong = bain - bain des chevaux ?) près du bourg de GLOMEL existait depuis le Moyen Age. Il avait une superficie de 38 journaux (19 ha) et servait de réserve à un moulin qui appartenait on l'a vu à la baronnie de ROSTRENEN. Sa digue de 5 mètres de hauteur mesurait trente mètres de longueur, barrant une vallée étroite et encaissée.

C'est en fait, avec l'étang de Kerjean situé au-dessus, l'origine du Doré.

Le projet de réservoir établi par le service du canal prévoit l'augmentation de la retenue en la portant à 76 hectares par élévation d'une digue de 12 mètres de hauteur, à quelques mètres en aval de la digue en terre du moulin.

La digue mesure 100 mètres de longueur. Sa base de 7,40 m de largeur s'incruste dans le rocher sailli en redans jusqu'à 4 mètres de profondeur. Les extrémités s'engagent également dans le rocher en place.

Son parement extérieur présente un fruit de 1/20 (inclinaison sur la verticale) ; à l'intérieur, 2 redans ramènent la largeur en surface à 4,20 m

Le barrage comporte 3 vannes en bois commandant 3 arceaux d'évacuation : fond, mitan et surface. Les appareils des 2ème et 3ème vannes n'apparaissent qu'au fur et à mesure de la baisse du niveau.

L'adjudication de cet ouvrage eut lieu le 26 août 1834. Le détail estimatif s'élevait à 184 067 F, sur lequel l'entreprise GUILLAUME et FAGOT propose un rabais de 1,25 %.

Mais là encore, l'entreprise va se heurter à des difficultés insurmontables. Un chantier pareil exige la présence de 50 maçons, 50 tailleurs de pierre et 10 manoeuvres à l'extraction et au brûlage de la tourbe. Ca ne se trouve pas facilement, d'autant plus que la tranchée du bief de partage mobilise presque tout le monde.

"Entreprise désastreuse dans son principe" constate FAGOT. GUILLAUME se retire de l'affaire et se "fait nommer agent-voyer dans le MORBIHAN.

Mais ce genre de péripéties était de règle. Cela n'empêchera pas que la digue sera terminée et sans absolument aucun vice de construction. Ce qui lui permet 145 ans après, d'être là, comme aux premiers jours, opposant ses 15 000 tonnes à la poussée des eaux.

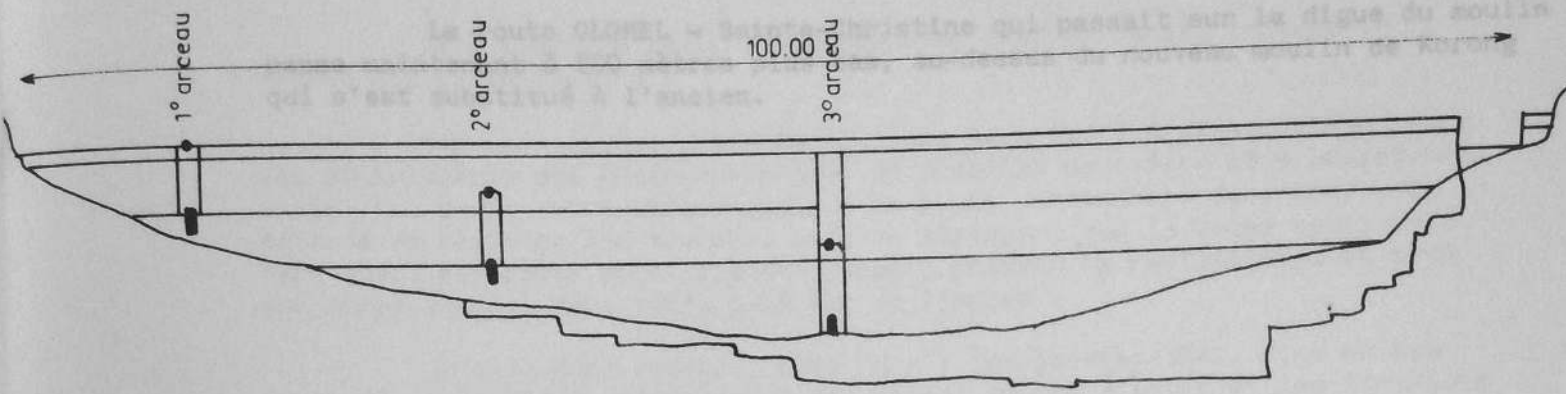
A la suite de la rupture d'un barrage à BOUSSAIS, pour se prémunir contre une telle éventualité, un prisme de maçonnerie fut édifié sur le 1er redan ce qui alourdissait l'ouvrage de 2 000 tonnes.

Il faut admirer cet ouvrage qui présente près de 2 000 mètres carrés de parement de granit, smillé, têtue. Certains des blocs du garde corps pèsent plus de 2 tonnes. Le déversoir de crue est galbé et certaines pierres d'angles sont des chefs-d'oeuvre de stéréotomie.

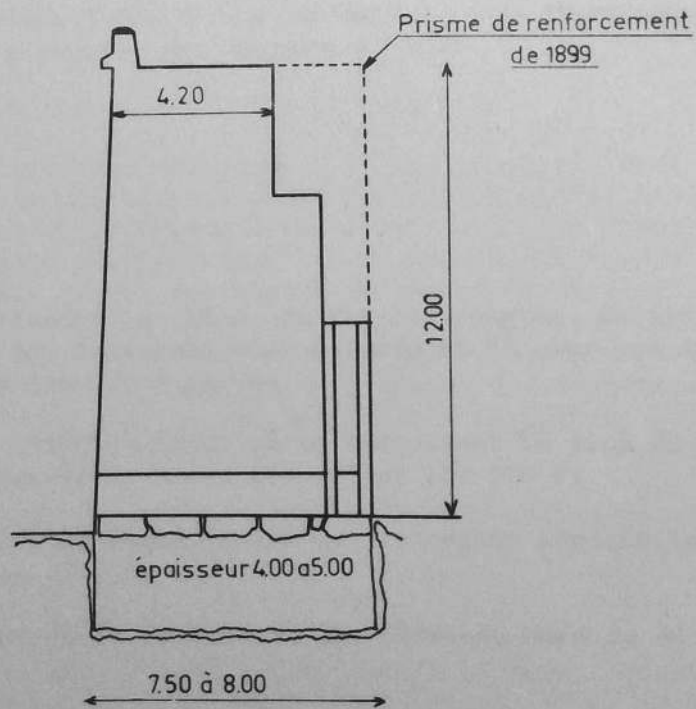
DIGUE DU KORONG

Le béton est d'un gris léger, signe de bon vieillissement. On ne peut pas le chercher par la moindre altération de l'alignement des arêtes, par la moindre fuite.

A son plein, la réserve contient 1 milliard de mètres cubes d'eau, mais au rachat de l'arceau du milieu, il n'en contient plus que 500 000. Il peut débiter de 10 000 à 20 000 m³ / jour.



Elévation amont



Le temps a conféré au granit une teinte d'un gris léger, signe de bon vieillissement. Et en effet, vous pouvez chercher : pas la moindre altération de l'alignement des arêtes, pas la moindre fuite.

A son plein, la réserve contient 3 millions de mètres cubes d'eau, mais au radier de l'arceau du mitan, il n'en contient plus que 500 000. Il peut débiter de 10 000 à 20 000 m³ / jour.

La route GLOMEL - Sainte-Christine qui passait sur la digue du moulin passe maintenant à 500 mètres plus bas, au-dessus du nouveau moulin de Korong qui s'est substitué à l'ancien.

"Au 1^{er} janvier prochain, le canal sera livré à la navigation dans les départements des Côtes-du-Nord et du MORBIHAN peut-être même pourra-t-il avoir lieu avant cette époque quoique la pluie continuelle de l'année ait retardé de beaucoup les travaux, mais on suppose que le temps continu à être aussi contraire qu'il l'a été jusqu'à présent, la navigation n'en sera pas moins établie dans toute la fin de l'année".

Un fait doit être noté cette date : 1^{er} janvier 1842. Rien en eau du canal. Il restait certainement énormément encore à faire et les finitions de travaux jamais d'en finir. D'autant plus qu'ils rejoignent l'époque des crises en état, reconstruction etc.

Dès 1838 il fallut pourvoir au remplacement des portes. En 1839 la machine à vapeur de Charleval n'était plus qu'une "mauvaise machine à une seule admission d'eau, basse d'étage, garnie de petites ouvertures, malicieuse et dont le fait insuffisant, les échouages sont constamment exposés à des atteintes de filtres intermittents et l'un d'eux a été atteint l'an dernier de cette maladie ainsi que toute la famille".

Il en coûtera 750 000 pour la réforme - on remarquera que les prix avaient presque doublé par rapport à 1833.

Le canal terminé en 1842, on fit les comptes. On avait dépensé 46 500 000 francs. Des francs-on bien entendu et ce, pour une longueur de 262 kilomètres, soit 130 000 F par km.

Dans les Côtes-du-Nord, où se trouvaient le plus de difficultés, le prix du km est ressorti entre 150 000 et 180 000 F.

Une pluie d'or était tombée sur la région pendant les 20 années de la construction.

En rapport de la Commission des Côtes-du-Nord du 24 janvier 1829 constaté :

"Lorsque pour la première fois, les ingénieurs se rendirent à GLOMEL pour préparer les travaux, ils s'accordèrent à y reconnaître la MISÈRE de la BRETAGNE, des mœurs sauvages comme le pays, des chemins impraticables, les maisons du bourg obstruées par des fumiers infects. Pas un toit pour les mettre à l'abri de l'injure du temps, pas un objet de plus que la commune nécessité. Le pain le plus cher, les légumes les plus chers y étaient en luxe inconnu. L'agriculture pauvre, l'industrie nulle, à peine plus que générale".

CONCLUSION

Le 9 novembre 1841, l'Ingénieur en chef du canal, informe le Préfet des Côtes-du-Nord :

"Au 1er janvier prochain, le canal sera livré à la navigation dans les départements des Côtes-du-Nord et du MORBIHAN peut-être même pourra-t-il avoir lieu avant cette époque quoique la pluie continuelle de l'année ait retardé de beaucoup les travaux, mais en supposant que le temps continue à être aussi contraire qu'il l'a été jusqu'à présent, la navigation n'en sera pas moins établie sans faute à la fin de l'année".

On peut donc retenir cette date : 1er janvier 1842. Mise en eau du canal. Il restait certainement énormément encore à faire et les finitions ne finirent jamais d'en finir. D'autant plus qu'ils rejoignirent l'époque des remises en état, reconstruction etc...

Dès 1858 il fallut pourvoir au remplacement des portes. En 1869 la maison éclésièrre de Guerlédan n'est plus qu'une "mauvaise chaumière d'une solidité douteuse, basse d'étage, percée de petites ouvertures, malsaine et tout à fait insuffisante. Les éclusiers sont constamment exposés à des attaques de fièvre intermittente et l'un d'eux a été atteint l'an dernier de cette maladie ainsi que toute sa famille".

Il en coûtera 3 783 F pour la refaire - on remarquera que les prix avaient presque doublé par rapport à 1823.

Le canal terminé en 1842, on fit les comptes. On avait dépensé 45 500 000 francs. Des francs-on bien entendu, et ce, pour une longueur de 360 kilomètres, soit 130 000 F par km.

Dans les Côtes-du-Nord, où se trouvaient le plus de difficultés, le prix du km dût ressortir entre 150 000 et 160 000 F.

Une pluie d'or était tombée sur la région pendant les 20 années de la construction.

Un rapport de la Commission des Côtes-du-Nord du 24 janvier 1829 constate :

"Lorsque pour la première fois, les ingénieurs se rendirent à GLOMEL pour préparer les travaux, ils s'accordèrent à y reconnaître la SIBERIE de la BRETAGNE, des moeurs sauvages comme le pays, des chemins impraticables, les maisons du bourg obstruées par des fumiers infects. Pas un toit pour les mettre à l'abri de l'injure du temps, pas un objet de plus que la commune nécessité. Le pain le plus usuel, les légumes les plus grossiers y étaient un luxe inconnu, l'agriculture pauvre, l'industrie nulle, la misère plus que générale".

"Sept ans sont à peu près écoulés et l'observateur étonné y remarque avec bonheur des habitudes sociales, des abords faciles, des habitations particulières restaurées et construites, des magasins ouverts pour tous les objets de nécessité commune, une consommation plus aisée, l'agriculture mieux entendue, encouragée par les débouchés des produits et éclairée par l'exemple des principaux et nouveaux propriétaires, l'industrie dirigée vers les besoins de la circonstance, partout l'aspect d'une aisance progressive.

Le prix du blé a doublé.

Il y a 10 ans, le quart de la population était obligée d'aller recueillir le pain de l'aumône. Il y avait 100 000 mendiants dans les Côtes-du-Nord en 1822, ce qui amenait la distribution journalière de 44 338 rations.

Le canal a contribué à extirper du centre de la BRETAGNE le chancre moral et politique de la mendicité qui la dévore".

Ce tableau, quelque peu idyllique ne dura pas.

L'annuaire des Côtes-du-Nord de 1836 dénombre encore 80 000 indigents et Habasque compte 600 indigents et 100 mendiants sur les 1 200 habitants de ROSTRENEN.

C'est qu'il ne s'agit pour les populations que de gagner strictement son "boued", sa nourriture. Aussitôt gagné, aussitôt mangé. Un salaire de 250 F par an, permet tout au plus d'acheter les 1 000 kg de pain à 0,20 F nécessaire pour toute la famille, 3 ou 4 paires de sabots à 1 F, quelques friperies et objets d'absolue nécessité. Tout le reste proviendra de l'élevage individuel, mais le cochon n'est pas nourri, il n'y a pas encore la patate, il se nourrit donc seul plutôt mal que bien.

Le Maire de GLOMEL au Préfet (23 mai 1824).

"Quelques ouvriers employés en travaux du canal sont tombés malades et se trouvent dans la position la plus misérable à charge des habitants chez qui ils sont logés et dénués de toute ressource. Je viens, en leur nom et au nom de l'humanité, réclamer pour ces malheureux la faveur que votre sollicitude paternelle jugera convenable de leur accorder. Veuillez donc me dire promptement, s'il vous plaît M. le Comte (1), quelles mesures je dois prendre et sur quel hôpital je puis diriger ces ouvriers malades qui se trouvent dans la dernière indigence et les hommes qui viendraient à être blessés pour un éclat de mine ou par un accident quelconque provenant des travaux.

Je vous écris à la hâte, je vous prie de m'excuser et d'accueillir avec votre bonté ordinaire le nouvel hommage du profond respect dans lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
votre très humble et très obéissant,
de Saisy fils".

(1) il s'agit du comte de Bagneux, préfet des Côtes-du-Nord.

Le Préfet à Maire GLOMEL (29 mai 1824).

"Monsieur le Maire,

Avec la meilleure envie de procurer quelques secours aux ouvriers malades dont vous m'entretenez, je ne puis rien en leur faveur.

Ces hommes étant employés par l'entrepreneur des travaux qui s'exécute à GLOMEL cessent d'être payés dès qu'ils ne sont plus en état de travailler ce qui leur ôte tout moyen d'acquitter la dépense d'hôpital pour le traitement qu'exige leur situation.

Il en est de même de ceux qui ne seraient que légèrement blessés. Si cependant les blessures étaient assez graves pour les priver de l'usage d'un membre, il serait possible que l'administration accordât quelque chose à titre de secours et une fois payé..."

Quelle misère !

Mais les courants induits circulent et circuleront encore longtemps :

Le commerce à ROSTRENEN est prospère : "on y trouve de bonne viande, du bon pain, du gibier et du poisson d'eau douce".

On y trouve deux médecins en sus de celui du canal.

On va y construire une école primaire et on paiera l'instituteur LE HIR, 1 500 F par an.

La famille HUARD, géomètre du canal, va donner un vicaire général.

La famille BOUCHER, fournisseur du camp, va donner un évêque.

En tous cas, la navigation intérieure en BRETAGNE est maintenant possible et c'est énorme. "Un seul cheval traîne sur un canal un fardeau que 100 chevaux conduits par 30 hommes ont peine à traîner sur la route" (ROCHON).

Avec peine effectivement. Il n'y a pas de route carrossable. La seule qui figure pour le centre, sur l'état des routes de BRETAGNE de 1769, est celle de PONTIVY-CARHAIX par ROSTRENEN, et encore, en 1782, signale-t-on que "l'accès sur la grande place est obstruée en grande partie par la prison".

L'entretien de cette route est assurée par la corvée c'est assez dire le peu qui y sera fait et très mal. Il faut 2 jours pour aller de ROSTRENEN à PONTIVY et revenir à vide.

Les pentes sont excessives (1) et obligent au doublement, sinon au quadruplement, des attelages (2) ou à la division des charges. Les charettes et les fardiers versent souvent dans les ornières, blessant ou tuant, très souvent, les convoyeurs.

Le canal va donc permettre la commercialisation des produits du sol et du sous-sol breton : ardoises, pierres, fer, cuivre, chaux, plomb, céréales, bois, etc...

Il va permettre l'introduction de toutes les denrées rares, sinon inconnues.

La déclaration d'un marinier de PONTIVY de 1837 est significative :

"Un grand nombre de bateaux circulent sur le canal, mais les seuls qui desservent LOUDEAC et les environs sont les miens. Ils se composent de 4 péniches de 60 à 70 tonneaux et d'un gabareau auxiliaire de 15 t.

J'ai transporté dans le courant de l'année :

495 t de noir animal	80 t d'ardoises
20 t de sable de mer	10 t d'épicerie
31 t de froment	6 t de briques réfractaires
14 t d'avoine	40 t de chaux
60 t de fer et fonte	64 t de charbon
280 t de bois de marine	3 t de liquides
11 t de briques et carreaux".	

Le canal intéresse les populations, le conseil municipal de LOUDEAC demande et insiste pour obtenir une extension de l'ouvrage en empruntant sur 3,600 km le cours supérieur de l'Oust, après Saint-Samson.

Il n'a été supplanté par le chemin de fer qu'à partir de 1902, date de la mise en service de la ligne ROSTRENEN-LOUDEAC (CARHAIX-ROSTRENEN en 1898).

Entre 1912 et 1924, année de l'édification du barrage de Guerlédan, une moyenne annuelle de 180 bateaux transitait encore par ce lieu-dit.

.../...

(1) telle la côte de Miniou à ROSTRENEN qui monte de 74 mètres sur un kilomètre

(2) voiture à 1 collier, par jour 5 F
" à 4 colliers, " 11 F.

Interruption de la navigation.

En 1920, l'Etat concéda à une société mixte (capitaux privés + participation des collectivités) : l'Union hydro-électrique armoricaine (U.H.E.A.) la partie de canal comprise entre Guerlédan et Bon Repos, afin d'y établir une usine hydro-électrique.

Un barrage de 40 m de hauteur fut ainsi édifié à Guerlédan entre 1924 et 1930. La retenue, longue de 11 km noyait 18 écluses.

Le décret de concession de 1920 imposait à l'U.H.E.A. le rétablissement à ses frais, de la navigation par l'aménagement soit d'un ascenseur à bateaux, soit d'un escalier d'écluses pour le franchissement du barrage et le remorquage des péniches entre le barrage et l'écluse des Forges.

Cette clause du contrat n'a jamais été remplie, le concessionnaire opposait la force d'inertie aux actions multipliées de l'Union Syndicale des mariniers qui tente d'empêcher le déclassement du canal. Avec la nationalisation de l'électricité, E.D.F. prend la relève de la société concessionnaire, mais maintient la même position vis-à-vis des mariniers.

Finalement le 27 juillet 1957, un décret raye de la nomenclature des voies navigables la portion du canal comprise entre Guerlédan et Chateaulin. L'ouvrage d'ailleurs, faute d'entretien, était irrémédiablement devenu inutilisable entre temps.

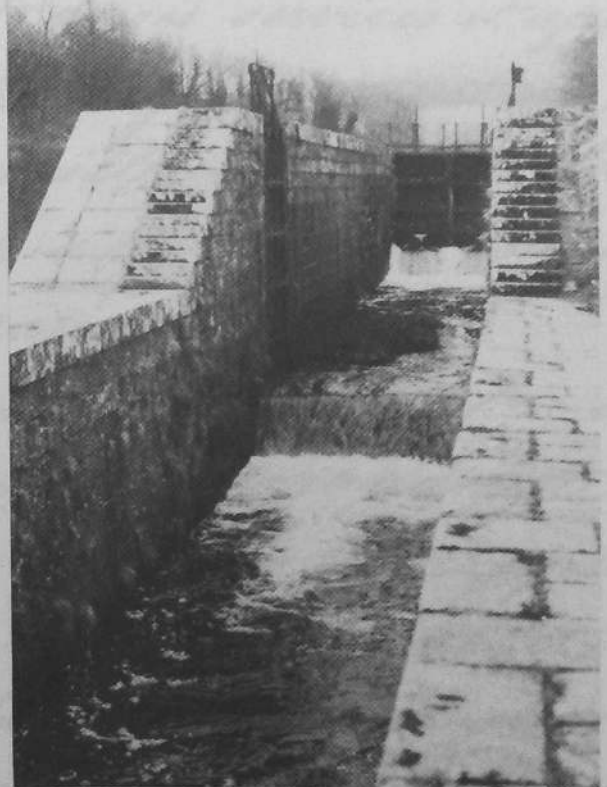
RELIURE
Chapelle de Saint-Étienne en bordure
du canal



MELLIONEC
Chapelle de Pitié en bordure
du canal



GLOMEL
Le menhir



Ecluse double de
COAT NATOUS

MINISTRE DE L'EMPEREUR
LE 19 OCT. 1858

A Sa Majesté Napoléon III
Empereur des Français.

MINISTRE D'ÉTAT
LE 19 OCT. 1858
ET DE LA MARINE

LE 19 OCT. 1858
20378

Sire,

Votre Majesté, étendant chaque jour son bienveillant appui sur les anciens serviteurs de Napoléon I^{er}, le soussigné vient mettre sous vos yeux l'état de ses services et appeler sur eux votre auguste attention.

Médaille de S^{te} Hélène
Le soussigné a été nommé Chirurgien dans la marine en 1810.

Le 15 tout 1814, il a été révoqué comme Bonapartiste.

En 1815, il a été rappelé au service dans la marine et, à la fin de la même année, il est rentré dans les hôpitaux par le même motif qui l'avait fait révoquer en 1814.

Un camp ayant été établi, en 1823, dans le département des Côtes-du-nord, à Glennel, au point de partage du canal de Nantes à Brest, pour l'exécution d'un travail difficile, six-cents condamnés y furent envoyés et le soussigné fut nommé médecin de ce camp et de l'hospice de Prostemmen jusqu'en 1832, époque à laquelle ce camp fut évacué à cause du choléra.

Nommé juge-de-paix du canton rural de Mail-Carhaix en 1830, il a été obligé de résigner ses fonctions en 1840 à cause de l'éducation de ses six enfants, difficile dans cette position.

Pendant 35 ans, le soussigné a donné ses soins gratuits aux indigents de la commune de Prostemmen et, pendant ce même temps, il a visité gratuitement les soldats et marins qui revenaient des colonies et qui avaient besoin des moyens de transport.

Il a été médaillé pour la vaccine en 1834.

En 1856 il a encore été médaillé pour soins gratuits donnés aux indigents de sa commune dans une épidémie de

dysenterie.

Ces services, Sire, paraissent sans doute à Votre Majesté mériter une récompense. Le soussigné ose l'espérer, car n'ayant amassé aucune fortune, à cause de ses charges de famille, il est obligé aujourd'hui, pour vivre, de pratiquer la médecine dans la campagne. Quoique sans infirmité aucune, son âge, (65 ans) commence à lui faire sentir le besoin du repos, et il serait heureux de finir sa carrière médicale dans une situation moins fatigante.

Il ose, par ces raisons, supplier Votre Majesté d'avoir la bonté de lui accorder une place qui lui procure une existence honorable pour lui et sa famille, comme l'emploi de médecin dans un hospice civil dépendant du Ministère de l'Intérieur et situé dans un département de la Bretagne ou dans un département voisin.

Heureux de vous offrir l'expression profonde de son entier dévouement,

Le soussigné

Le soussigné est avec respect,

Sire,

de Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant
et très fidèle sujet.

Goëlo. *em*

Médecin à Rostrenen, département
des côtes-du-nord.

D^{re} Goëlo. (Pierre-Marie Rolland)

A Rostrenen le 10 Octobre 1858.

Réponse à la supplique du Docteur GOELLO.

LE PREFET

à

Monsieur GOELLO,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission de pétitions du Conseil d'Etat, m'a renvoyé la demande que vous aviez adressée à Sa Majesté l'Empereur pour que je lui donne la suite qu'elle comporte.

N'ayant pour le moment aucun emploi de médecin vacant dans mon hôpital civil, je regrette, Monsieur, de ne pouvoir faire droit à votre demande.

LE PREFET,